

Collection

Mouvements sociaux

no MS0504

**La lutte contre la réforme de
l'assurance-emploi
dans la Péninsule acadienne**

Isabelle Légère

sous la direction de
Yvan Comeau,
avec la collaboration de
Luu Thuy-Diep

avril 2005



Cahiers du CRISES
Collection Mouvements sociaux – no MS0504
« **La lutte contre la réforme de l'assurance-emploi dans la Péninsule acadienne** »
Isabelle Légère
sous la direction de Yvan Comeau, avec la collaboration de Luu Thuy-Diep

ISBN : **2-89605-189-9**

Dépôt légal : avril 2005

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : **www.crises.uqam.ca**.

Denis Harrisson
Directeur

NOTES SUR L'AUTEURE

Isabelle Légère est doctorante en service social à l'Université Laval. Sa thèse porte sur les facteurs d'émergence et de diffusion de la nouvelle économie sociale dans le contexte de la Péninsule acadienne. Elle obtient de l'Université d'Ottawa, en 2001, le diplôme de baccalauréat avec majeure en sociologie et mineure en criminologie. De cette même université, elle reçoit, en 2003, le diplôme de maîtrise en service social.

Isabelle est actuellement professeure substitut au département de sociologie de l'Université de Moncton. Elle est également active à la Table de concertation de l'économie sociale de la Péninsule acadienne. Ses intérêts s'articulent autour de la condition d'appauvrissement de la Péninsule acadienne et sur les enjeux qui y sont associés.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES	1
1.1. Les sources documentaires	1
1.2. Les entrevues	1
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE	2
2.1. Le milieu	2
2.1.1. Le contexte géographique	2
2.1.2. La situation socio-économique	4
2.1.3. L'industrie de la pêche	5
2.1.4. L'assurance-emploi	7
2.2. La chronologie des événements	9
2.2.1. L'année 1998	9
2.2.2. L'année 1999	10
2.2.3. L'année 2000	10
2.3. Les acteurs en présence	11
2.3.1. La coalition	12
2.3.2. La base sociale	12
2.3.3. Les alliés	12
2.3.4. Les sympathisants	13
2.3.5. Les spectateurs	14
2.3.6. Les opposants	15
2.4. Les intérêts des acteurs	15
2.4.1. Les intérêts économiques	15
2.4.2. Les intérêts politiques	16
2.4.3. Les intérêts idéologiques	16
2.4.4. Les intérêts individuels	16

3.	L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE	19
3.1.	La situation de privation, de conflit ou de désaccord	19
3.2.	La construction sociale de schèmes d'interprétation collectifs	22
3.2.1.	Le diagnostic.....	22
3.2.2.	Le pronostic	23
3.3.	La constitution et le maintien de l'identité collective.....	26
3.4.	Les courts-circuits de solidarité.....	27
4.	LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE	29
4.1.	Les opportunités	29
4.1.1.	L'État	29
4.1.2.	Les élites	30
4.1.3.	Les alliés	31
4.1.4.	Les corps intermédiaires	33
4.2.	La conduite de la lutte	33
4.2.1.	Les éléments de calcul rationnel.....	34
4.2.2.	L'information.....	35
4.2.3.	Les ressources.....	35
4.2.4.	La stratégie	36
4.2.5.	La concurrence avec d'autres organisations.....	39
5.	LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE.....	41
6.	L'ÉVALUATION DE LA LUTTE	43
6.1.	Sur le plan de la répartition.....	43
6.1.1.	Économique (redistribution).....	43
6.1.2.	Politique (participation)	44
6.1.3.	Idéologique (légitimation)	44
6.2.	Sur le plan de l'organisation	45
6.2.1.	L'autonomie.....	45
6.2.2.	La solidarité	46
6.2.3.	La mobilisation	46

7. DES PISTES DE RENOUVELLEMENT	49
7.1. Sur le plan des opportunités politiques	49
7.2. Sur le plan de la conduite de la lutte	50
CONCLUSION.....	51
BIBLIOGRAPHIE.....	53
ANNEXE	57

LISTE DES CARTE, FIGURE ET TABLEAU

Carte 1	Carte de la Péninsule acadienne	3
Figure 1	Évolution des prestations de chômage dans la Péninsule acadienne, 1983-1984 à 1997-1998	8
Tableau 1	Synthèse des intérêts en présence	17

RÉSUMÉ

La réforme en 1996 du programme canadien d'assurance-chômage qui devient alors le programme d'assurance-emploi a eu pour effet d'exclure l'accès aux prestations pour une bonne partie des travailleuses et des travailleurs saisonniers dont l'emploi dépend des ressources naturelles. C'est le cas des employés d'usines de transformation de la pêche de la péninsule acadienne où sont plutôt réduites les possibilités d'ajouter des heures de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi.

C'est dans ce contexte que l'Association des travailleurs et travailleuses d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick lance un mouvement afin de faire reconnaître les particularités économiques de la péninsule acadienne dans les critères servant de calcul à l'admissibilité aux prestations et à leur montant. L'Association n'obtient pas gain de cause auprès du gouvernement fédéral mais réussit néanmoins à obtenir la reconduction d'un programme de formation mis en place par le gouvernement provincial et qui octroie notamment des prestations.

Plusieurs phénomènes ont été favorables à la lutte : l'appui de divers acteurs dans la péninsule canadienne, la qualité des leaders, le soutien des médias locaux et la mobilisation de la population. Toutefois, des enjeux importants concernant la marge de manœuvre du gouvernement fédéral et sa légitimation politique ont été sous-estimés et exigeaient une pression beaucoup plus forte pour qu'il revienne sur sa réforme. Reconnaissant l'ampleur de ses moyens et préférant miser sur la reconnaissance de la particularité de la péninsule acadienne plutôt que de contribuer à une mobilisation nationale difficile à réaliser, l'Association a mené une action locale qui a conduit à des gains partiels.

Isabelle Légère

INTRODUCTION

Cette monographie porte sur la lutte contre la réforme de l'assurance-emploi menée par les travailleuses et travailleurs saisonniers des usines de la Péninsule acadienne. La réforme en 1996 de la Loi sur l'assurance-emploi avait pour but de moderniser le Programme canadien de soutien du revenu et d'aide à l'adaptation, pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs en chômage au Canada. Au contraire, plusieurs modifications ont eu pour effet de pénaliser un grand nombre de prestataires, notamment les travailleuses et travailleurs des usines de pêche de la région de la Péninsule acadienne. Puisque l'économie de cette région dépend en majorité de l'industrie de la pêche, certains nouveaux indicateurs ou facteurs, qui jouent à divers degrés dans l'évaluation de l'éligibilité des prestations d'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs saisonniers de la pêche, ont signifié l'impossibilité d'obtenir des prestations. Cette situation a poussé les travailleuses et travailleurs d'usines à se mobiliser pour lutter contre la réforme de l'assurance-emploi.

Cette monographie décrit la lutte menée par l'Association des travailleuses et travailleurs d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick de 1998 à 2000. Le document s'inspire d'une grille conçue particulièrement pour la description de luttes sociales (Comeau, 2005). Celle-ci a fait l'objet de la première publication de la collection « Mouvements sociaux » des cahiers du CRISES.

La présente étude de cas comporte six parties : la présentation générale de la lutte, sa phase d'émergence, son développement, son dénouement, son évaluation et les pistes de son renouvellement.

1. LES SOURCES DE DONNÉES

Les informations contenues dans cette monographie puisent à deux sources : les documents et les entrevues.

1.1. Les sources documentaires

La majeure partie de la monographie repose sur des rapports d'activités concernant la lutte, des bases de données de Statistique Canada et des articles des journaux que l'on retrouve en bibliographie. Nous avons aussi eu recours au site *Internet* : <http://www.parl.gc.ca> pour faire le point sur les modifications apportées à l'assurance-emploi par la réforme de ce programme faite en 1996.

Pour ce qui est des données socio-économiques du territoire, nous nous référons, en grande partie, aux statistiques des rapports produits par l'économiste Maurice Beaudin puisque, pour ses données, Statistique Canada fait uniquement référence à la région du Nord-Est (comtés de Restigouche, de Gloucester et de Northumberland) ou au comté de Gloucester (qui inclut les zones de la Baie des Chaleurs et de la Péninsule acadienne). Par ailleurs, étant donné que la lutte débute en janvier 1998 et qu'elle se termine en février 2000, les statistiques sont issues du recensement de 1996. En ce qui concerne les données précises concernant la lutte, nous avons consulté les rapports de Gastien Godin, coordonnateur du Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges.

1.2. Les entrevues

Après avoir fait l'analyse documentaire, la réalisation d'entrevues a permis de repérer les informations manquantes pour finaliser l'étude de cas en fonction des rubriques de la grille. Trois entrevues téléphoniques ont été faites. La première a été réalisée avec la présidente de l'Association des travailleuses et travailleurs d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick, la deuxième avec un membre du Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges et la dernière avec le coordonnateur du Conseil des pêches de la Péninsule acadienne (voir l'annexe pour les dates des entrevues).

Il importe de souligner les limites des entrevues. Il a été difficile de rejoindre les informateurs clés, surtout au début de la saison de la pêche. Durant cette période, ces personnes sont fort occupées et

ne peuvent pas fixer un rendez-vous qui risquerait d'avoir lieu à un moment où la température est clémente pour leurs activités ; c'est pourquoi l'entretien téléphonique a été privilégié même si le temps de l'entretien s'est avéré plus court qu'une rencontre en personne. En outre, répondre de façon claire et précise à un événement qui a eu lieu il y a quelques années a été difficile pour les informateurs. Il a aussi fallu, pour l'interviewer, en se référant aux rubriques de la grille, formuler un grand nombre de questions pour s'adapter à la situation de l'échange.

2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE

Ce chapitre présente le milieu où prend racine la lutte, la chronologie des événements, les actrices et les acteurs impliqués, ainsi que leurs intérêts et quelques enjeux entourant la lutte.

2.1. Le milieu

La lutte contre la réforme de l'assurance-emploi concerne tout l'espace canadien et a mobilisé des acteurs syndicaux nationaux du pays comme le Congrès du travail du Canada et des centrales syndicales provinciales comme la Confédération des syndicats nationaux (CSN) au Québec. Or, des luttes locales ont eu lieu, comme celle qui concerne spécifiquement la région de la Péninsule acadienne et ce, même si l'adversaire (le gouvernement canadien principalement) agit sur le plan national. Afin d'avoir une vue générale de la lutte, il convient de présenter la situation particulière de la Péninsule acadienne, son contexte géographique et socio-économique, son industrie de la pêche et sa situation en regard de l'assurance-emploi.

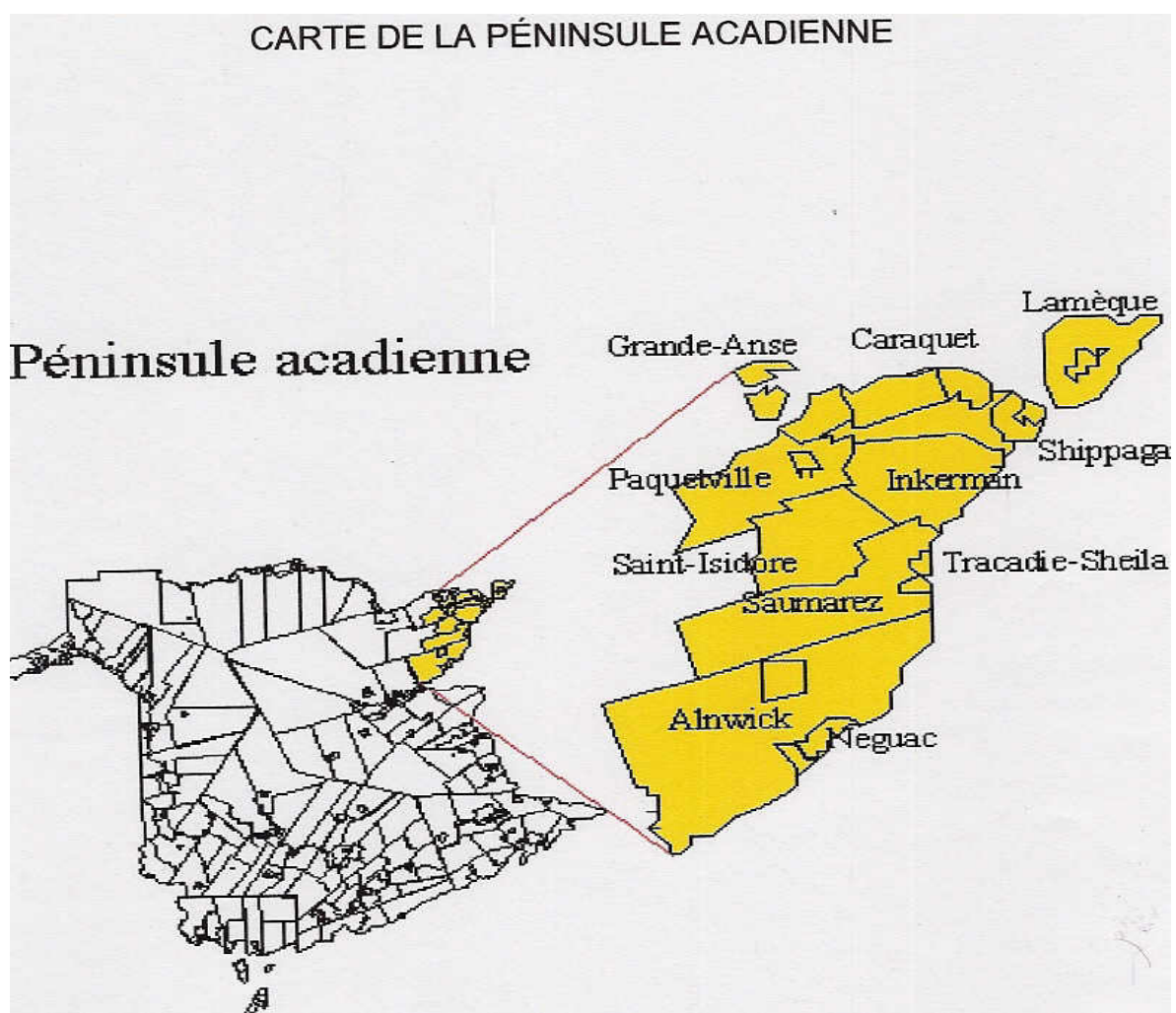
2.1.1. Le contexte géographique

La Péninsule acadienne est un territoire d'environ 2 000 km² situé à la limite nord-est du Nouveau-Brunswick, dans le comté de Gloucester. Baignant dans l'océan Atlantique, elle est bordée au nord par la Baie des Chaleurs, à l'est par le Golfe Saint-Laurent, et est limitée à l'ouest par une frontière conventionnelle reliant la paroisse de New Bandon aux municipalités de Saint-Léolin, Paquetville, Saint-Isidore et Néguaac.

Cette région inclut trois pôles principaux qui structurent son territoire : Caraquet au nord, Tracadie-Sheila au sud et Shippagan à l'est. En ce qui concerne sa division économique pour l'assurance-emploi, la Péninsule acadienne est incluse dans la zone économique 30, qui englobe la

grande région du Nouveau-Brunswick, à l'exception des trois villes de Moncton, St-Jean et Frédéricton. Le Canada compte 58 zones économiques qui sont évaluées tous les cinq ans par le programme de l'assurance-emploi afin d'établir les critères d'admissibilité des travailleuses et des travailleurs. L'évaluation est faite en fonction de l'évolution du marché du travail et permet aux gens vivant dans des régions avec un taux de chômage élevé, que leur admissibilité tienne compte de la situation désavantageuse de leur territoire (Développement des ressources humaines Canada, 2001).

Carte 1
Carte de la Péninsule acadienne



Dans l'ensemble, le territoire est rural et la plus grande partie des structures administratives sont situées dans des districts de services locaux (DSL), c'est-à-dire des entités rurales non incorporées

qui dépendent du gouvernement provincial. En 1996, la Péninsule acadienne comprend près de 58 845 habitantes et habitants (56 180 en 2001), principalement francophones (95 %) (Statistique Canada 2003a). La population de la Péninsule acadienne compose 7,6 % de la population du Nouveau-Brunswick. La situation rurale de la Péninsule acadienne se caractérise par une « faible densité de population, [l']absence de grandes métropoles et [l']éloignement des marchés importants » (Polèse, Shermur et coll., 2002). En effet, la Péninsule acadienne n'offre pas de réelles concentrations urbaines. Deux centres, Tracadie-Sheila (4 770 habitantes et habitants) et Caraquet (7 810, si on inclut les résidentes et résidents de Bas-Caraquet et de Bertrand), peuvent être qualifiés de centres régionaux. Mais les péninsulaires, de plus en plus, doivent très souvent recourir aux centres de Bathurst, Miramichi et Moncton pour une variété grandissante de besoins.

2.1.2. La situation socio-économique

Globalement, l'activité socio-économique de la Péninsule repose surtout sur ses ressources naturelles (secteur d'activités primaire) et plus spécifiquement, la pêche. Il s'agit d'activités hautement saisonnières et la majeure partie des emplois sont dans la transformation du poisson, où la productivité et les salaires sont généralement bas : le revenu moyen d'emploi (incluant le chômage) dans la transformation du poisson est de 9 815 \$ par année en 1996, comparativement à 28 178 \$ dans les autres secteurs manufacturiers. Il faut aussi remarquer que le revenu annuel total moyen (salaire, prestations d'aide au revenu, assurance-emploi, etc.) pour un individu est de 17 000 \$, alors que la moyenne provinciale s'établit à 21 000 \$ et la moyenne nationale, à 25 000 \$. C'est la saisonnalité du travail qui contribue le plus à maintenir les revenus moyens aussi bas. En effet, plus de la moitié (53 %) des travailleuses et travailleurs de la Péninsule opèrent sur une base saisonnière. La péninsule compte donc proportionnellement deux fois plus de travailleuses et travailleurs saisonniers que l'ensemble du Nord-Est, et deux fois et demie de plus que la province. Les emplois saisonniers représentent 84 % des emplois dans l'industrie de la pêche et 83 % dans celle de la transformation du poisson.

Les personnes employées (77 % des gens de 15 ans ou plus) le sont dans des emplois saisonniers ou précaires, c'est-à-dire temporaires, surnuméraires, sur appel ou de remplacement, et seulement 23 % d'entre elles travaillent à temps plein toute l'année. C'est donc dire que, pendant la période creuse de novembre à avril de chaque année, près de 65 % de la population active reçoit des prestations d'assurance-emploi, à condition, bien sûr, de répondre aux exigences requises.

Dans la Péninsule acadienne, l'économie est peu diversifiée et ne comporte aucune entreprise de grande taille, c'est-à-dire de plus de 300 employés. Autre indice de la faible diversification économique de la région, le secteur manufacturier est dominé à 71 %, au niveau de l'emploi, par la transformation du poisson, qui demeure une activité fortement saisonnière. La Péninsule acadienne est composée d'une main-d'œuvre abondante (qui travaille surtout dans les industries primaires), mais peu scolarisée : en 1996, 37 % des gens de plus de 15 ans détiennent un niveau de

scolarisation inférieur à une neuvième année. Dans l'industrie des pêches, près de 69 % des travailleuses et travailleurs d'usines ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires.

Dans la Péninsule acadienne, la population diminue constamment. Les personnes partent à la recherche d'emplois permanents et stables, ou à la poursuite d'une formation postsecondaire, et deviennent donc des travailleuses et travailleurs plus qualifiés, mieux scolarisés et plus mobiles. Cette situation s'explique par une double carence historique : premièrement, le manque d'institutions de formation a longtemps nécessité le départ des personnes souhaitant terminer des études postsecondaires ; deuxièmement, le nombre restreint de postes à salaires compétitifs fait que les personnes qualifiées préfèrent aller vivre dans des régions où elles peuvent trouver des emplois mieux rémunérés. Le vieillissement de la population acadienne et l'émigration des jeunes sont des phénomènes préoccupants, qui entraînent une structure démographique et une main-d'œuvre vieillissante. De plus, le sous-développement économique de la Péninsule acadienne est porteur de nombreuses problématiques, telles que la perte d'emplois permanents (remplacés par des emplois temporaires ou contractuels à salaire minimum), le décrochage scolaire (29 % supérieur à la moyenne provinciale chez les élèves de 13 à 15 ans), un taux élevé de suicides chez les jeunes de 20 à 24 ans (86 % plus élevé que la moyenne canadienne), l'augmentation des familles monoparentales (augmentation de 19 % par année), la mendicité (augmentation de 65 % par année) et une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires des services de l'État.

2.1.3. L'industrie de la pêche

La qualité des emplois du secteur de la pêche s'est dégradée depuis les années 1980, en raison, d'une part, de la rareté du poisson et de la mise en place de quotas et, d'autre part, de la fin de l'aide gouvernementale pour l'emploi saisonnier. À cause de son étendue sur le plan géographique et de sa forte disposition à l'exportation, il va sans dire que l'industrie des pêches constitue l'épine dorsale de l'économie de la Péninsule acadienne (Beaudin, 1998). Comme nous venons de le voir, l'importance relative de cette industrie se trouve amplifiée du fait qu'elle :

[...] s'appuie sur une base régionale très peu diversifiée sur le plan économique ; une région qui ne peut compter sur des entreprises externes de taille ; une région en périphérie ne disposant pas d'une armature urbaine susceptible, d'une part, d'attirer les investisseurs étrangers et, d'autre part, de soutenir le développement économique.

ibid. : 41

L'industrie des pêches s'avère un élément incontournable à la survie économique de la Péninsule acadienne. Après tout, la pêche représente 22 % de tous les emplois dans la région et 23 % des revenus générés par le travail. Sans oublier que les débarquements annuels s'élèvent à près de 75 millions de dollars et que l'industrie compte 3 400 pêcheurs et près de 3 000 employés et employées d'usines. Ces derniers sont répartis dans 28 usines dont l'activité varie beaucoup, d'une usine à l'autre, selon les espèces de poissons transformés et la durée des saisons respectives. Une année, pour une travailleuse et un travailleur saisonnier de la pêche, commence d'abord par la saison des glaces. Durant l'hiver, à part quelques activités mineures qui mobilisent un nombre restreint de travailleuses et travailleurs (pêche à l'éperlan et un peu d'importation de poisson de l'extérieur), les usines de transformations sont paralysées de décembre en avril, tout comme la grande « source » générant son activité, le golfe Saint-Laurent, qui est recouvert de glace durant cette période. Puis vient « la saison de pêche ou plutôt les saisons de pêche » (Groupe de travail pour les travailleurs-euses saisonniers-ères des usines de la Péninsule acadienne, 2000 : 9). Le dilemme pour les travailleuses et travailleurs, c'est qu'une saison de pêche en contient en fait plusieurs. Il y a une saison autorisée de pêche pour chacune des espèces, dont le moment et la durée sont déterminés par le ministère des Pêches et des Océans du Canada, en consultation avec les organisations de pêcheurs :

Le moment, la durée et le total des captures autorisées (les quotas) pour chacune des espèces sont basés sur des considérations d'ordre biologique, de conservation, de la période de mue pour certaines espèces, du facteur des glaces pour une question de sécurité, etc.

ibid.

À ces contraintes vient s'en ajouter une autre, soit la nécessité de manutentionner et de transformer ces poissons et crustacés à leur niveau maximum de fraîcheur (Beaudin, 1998). Les travailleuses et travailleurs se retrouvent toujours dans une situation de grande vulnérabilité et sont souvent soumis à des pressions intenses dans des conditions difficiles.

Le crabe des neiges, le homard, la crevette (celle du Golfe et celle de l'Atlantique), le hareng (celui du printemps et celui de l'automne) et le poisson de fond (morue, sébaste, plie, encore largement sous moratoire) sont les principales espèces traditionnelles, qui occupent une main-d'œuvre importante dans la Péninsule acadienne (Beaudin, 1998). Selon Beaudin, en 2000, la crevette est l'espèce qui génère l'activité et la main-d'œuvre la plus stable avec un nombre restreint de personnes (200) et pour une plus longue durée (8 à 20 semaines). L'espèce qui génère la plus grande instabilité au niveau de la main-d'œuvre est le hareng, avec un besoin quasi illimité de travailleuses et travailleurs (jusqu'à 2 000) pour la plus courte période de travail (deux à quatre semaines).

Bref, les problèmes chroniques qui sévissent dans l'industrie de la pêche de la Péninsule acadienne depuis le moratoire sur le poisson de fond ont été amplifiés, ces dernières années, par la crise d'approvisionnement dans les secteurs du crabe et du homard. En conséquence, le travail en usine a régressé et un nombre grandissant d'employés d'usines ne peuvent travailler suffisamment longtemps pour se qualifier au programme de l'assurance-emploi qui exige, depuis 1996, un nombre de semaines de travail plus élevé qu'auparavant pour être éligible à ce programme. En 1997, 1 400 travailleuses et travailleurs n'ont pu travailler assez longtemps pour se qualifier à l'assurance-emploi. De plus, en 1998, au moins trois importantes usines n'ont pratiquement pas opéré, laissant quelque 700 employés sans travail.

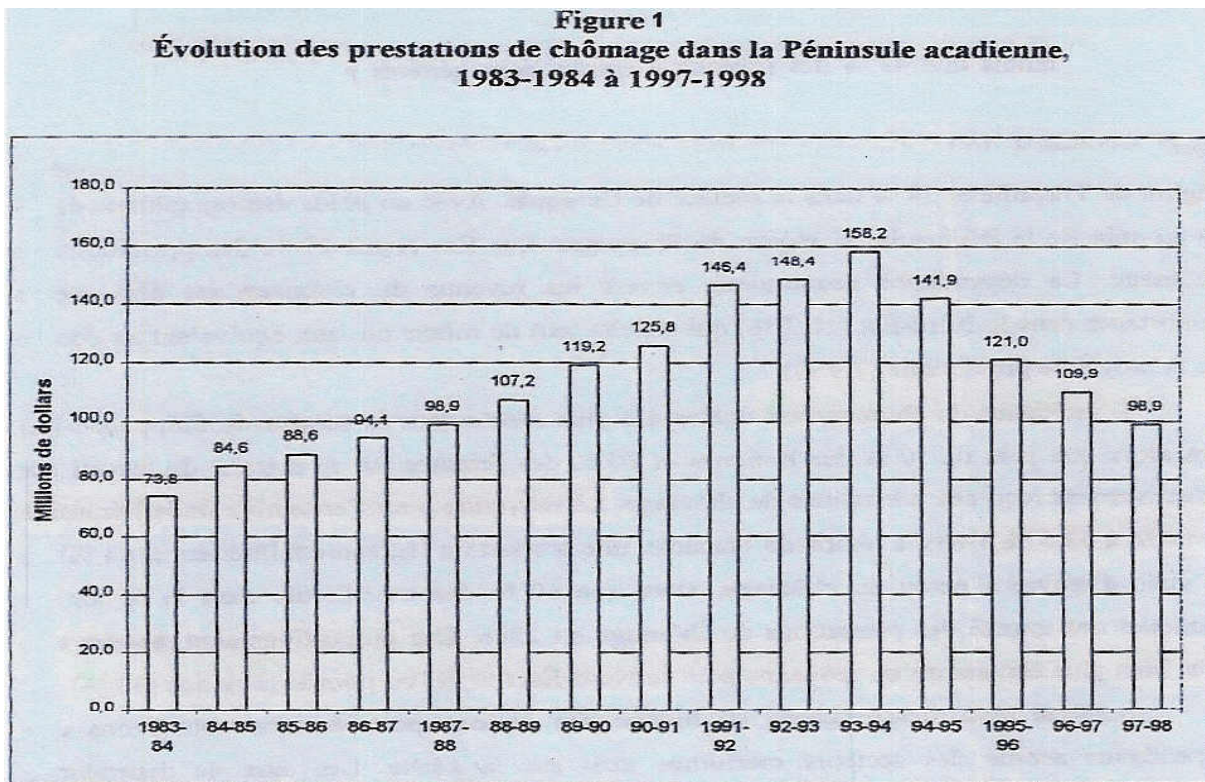
La situation des travailleuses et travailleurs d'usines s'est donc grandement détériorée au cours des années récentes, et la baisse de la ressource n'est pas le seul facteur en cause. La gestion plus serrée, de la part des transformateurs, conduit à des horaires de travail de plus en plus irréguliers, soit des périodes excessivement longues de travail durant une semaine, pour quelques heures par jour durant l'autre semaine. De plus, il y a le problème de transferts intra-régionaux de la ressource (Beaudin, 1998). Le va-et-vient constant des bateaux (surtout dans le secteur du crabe, mais aussi dans ceux du homard et du hareng) agit sur la disponibilité de chaque usine, ce qui affecte directement les travailleuses et travailleurs. Or, il n'est pas toujours évident pour ces travailleuses et travailleurs de suivre la ressource là où elle va.

2.1.4. L'assurance-emploi

Dans le contexte de la Péninsule acadienne, nous ne sommes guère étonnée de voir une aussi forte dépendance socio-économique envers les programmes sociaux. Comme le souligne Beaudin (1998 : 37), « cette dépendance a atteint son paroxysme en 1995, après quoi il s'est produit une baisse généralisée des transferts redevables, non pas à l'amélioration de l'économie, mais plutôt à la détérioration de celle-ci ». Il faut noter que le recul provient essentiellement de la baisse des revenus du chômage. La Figure 1¹ démontre justement en quoi la réforme de l'assurance-emploi a eu un effet dramatique sur les revenus et, par conséquent, sur la stabilité économique de la région. Les revenus du chômage ont continuellement augmenté jusqu'en 1994-1995, puis après, c'est la chute libre. Les prestations ont diminué de 59 millions \$ en l'espace de quatre ans.

¹ La figure est tirée du rapport Beaudin (1998 : 37).

Figure 1
Évolution des prestations de chômage dans la
Péninsule acadienne, 1983-1984 à 1997-1998



Les conséquences de la réforme sont catastrophiques étant donné le taux de chômage très élevé. Le taux moyen pour l'ensemble de la Péninsule acadienne est de 63,5 % en 1996. Ce taux est, et de loin, supérieur à celui du Nord-Est (49 %) et de la province (33 %). Le chômage attribuable à des facteurs saisonniers touche 23,5 % des péninsulaires, 21 % de tous les chômeurs dans la région de l'Atlantique, et 15 % des chômeurs au Québec, par rapport à 10 % en Ontario et à 8 % en Colombie-Britannique.

La dépendance envers les transferts de l'assurance-emploi ne résulte pas simplement et uniquement de l'importance relative du secteur pêche. Elle résulte également du manque flagrant d'opportunités d'emplois autres que ceux liés à la filière de la pêche. Il s'agit en fait d'un problème typiquement rural, auquel ni les régions côtières, ni les régions à forte dominance rurale et généralement en périphérie des centres régionaux n'échappent, c'est-à-dire le peu d'emplois autres que ceux reliés au secteur primaire.

La situation de la Péninsule acadienne n'est pas unique, mais les conditions socio-économiques dans la région rendent la problématique encore plus complexe. Dans un contexte de contraction de

la ressource et de réduction des transferts gouvernementaux, la région vit en effet une période très difficile et les pressions sur l'industrie dominante se font de plus en plus fortes, afin que celle-ci assume une plus grande responsabilité sociale.

2.2. La chronologie des événements

La chronologie des événements permet de saisir la dimension temporelle de la lutte. La structure de cette partie correspond aux années des événements, soit 1998, 1999 et 2000. Sont mentionnés divers événements permettant de suivre le déroulement de la lutte : son début, les rencontres, les assemblées, les manifestations, les campagnes d'information, les gestes des détenteurs du pouvoir et la fin de la lutte. Cette chronologie a été faite en partie grâce aux deux rapports d'activités produits par Monsieur Gastien Godin, aux articles de journaux parus dans *L'Acadie Nouvelle* et *Aquapêches*, et aux entretiens avec la présidente de l'Association des travailleuses et travailleurs d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick.

2.2.1. L'année 1998

- *Janvier 1998* : Après avoir expérimenté la réforme de l'assurance-emploi, les travailleuses et travailleurs de 19 des 28 usines du nord-est du Nouveau-Brunswick se réunissent avec le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges pour échanger leurs inquiétudes face aux conséquences des coupures entraînées par la réforme. À la suite de cette réunion, les travailleuses et travailleurs proposent que l'Association des travailleuses et travailleurs d'usine du nord-est du Nouveau-Brunswick, formée en 1997, les représente.
- *Mai 1998* : L'Association des travailleuses et travailleurs d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick recommande à Ressources Humaines Canada une révision des indicateurs utilisés pour l'admissibilité des prestataires à l'assurance-emploi.
- *Le 6 mai 1998* : Mobilisation dans les rues de Shippagan. Dans le cadre d'une grande marche dans les rues, le groupe demande au gouvernement fédéral de réévaluer le diviseur de 14 semaines du programme de l'assurance-emploi, afin de réajuster à la réalité des communautés côtières et du travail saisonnier que la nature impose. Plus de mille personnes ont pris part à cette marche, dans le but d'appuyer les doléances du groupe.
- *Le 19 mai 1998* : Le gouvernement provincial (libéral) propose une aide temporaire (programme de formation continue de l'assurance-emploi) aux travailleuses et travailleurs d'usines jusqu'à la fin du mois de juin 1998, le temps de trouver une solution permanente à la crise qui secoue l'industrie de la pêche dans le Nord-Est.

2.2.2. L'année 1999

- *Le 25 août 1999* : L'Association des travailleurs et travailleuses d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick envoie une lettre à l'honorable Jane Stewart, ministre des Ressources humaines du Canada, pour attirer son attention sur leur situation des plus précaires. La présidente souligne l'urgence d'une rencontre avec l'Association afin d'identifier des modifications nécessaires au Programme de l'assurance-emploi.
- *Le 22 octobre 1999* : Un bref document sur la situation précaire des travailleuses et travailleurs d'usines est remis à la ministre ainsi qu'à l'honorable Claudette Bradshaw, ministre du Travail et coordinatrice responsable des sans-abri, comme appui à la requête de l'Association des travailleurs et travailleuses d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick, qui souhaite que la Loi sur l'assurance-emploi soit révisée.
- *Le 26 novembre 1999* : Visite des deux ministres. La rencontre a comme objectif de discuter de la situation des travailleuses et travailleurs d'usines. La première version du rapport « Les indicateurs qui jouent dans l'évaluation des prestations du programme d'assurance-emploi : l'urgence d'une révision », rédigée par Gastien Godin pour l'Association des travailleurs et des travailleuses du nord-est du Nouveau-Brunswick et pour le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges, est présentée aux deux ministres. Lors de cette rencontre, La ministre Stewart s'engage à créer un groupe de travail local ayant pour mandat d'étudier plus à fond les différentes préoccupations soulevées et de faire des recommandations touchant l'assurance-emploi.
- *Le 16 décembre 1999* : Rencontre du Comité de travail pour les travailleuses et travailleurs saisonniers dans la Péninsule acadienne avec l'Association. Les sujets de la rencontre : les travailleuses et travailleurs d'usines, prestataires de l'assurance-emploi et le « trou noir » (absence de prestations de l'assurance-emploi entre deux emplois), la règle de l' « intensité » et la règle de l' « élasticité ».

2.2.3. L'année 2000

- *Le 7 janvier 2000* : Rencontre du Comité de travail pour les travailleuses et travailleurs saisonniers dans la Péninsule acadienne avec l'Association. Les thèmes de la rencontre : le profil des travailleuses et travailleurs d'usines et le « trou noir », la présentation de l'économiste Samuel Lebreton sur les régions économiques et les « gappers »², la règle de l' « intensité » et les mesures d'ajustement.

² Les personnes se retrouvant dans la période de « trou noir » sont appelées « gappers ».

- *Le 19 janvier 2000* : Rencontre du groupe de travail. L'objectif est de voir au développement d'idées visant la mise en place de mesures d'ajustement pour contrer les méfaits de la réforme. Afin d'enrichir la discussion, un certain nombre de partenaires/acteurs du milieu sont invités (voir la section sur les acteurs alliés et sympathisants).
- *Le 20 janvier 2000* : La mise à jour du rapport « Les indicateurs qui jouent dans l'évaluation des prestations du programme d'assurance-emploi : l'urgence d'une révision », rédigée par Gastien Godin pour l'Association des travailleurs et des travailleuses du nord-est du Nouveau Brunswick et pour le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges, est présentée aux ministres Stewart et Bradshaw. Par ailleurs, ce rapport est remis en main propre par la présidente de l'Association, au comité permanent des Ressources humaines du Canada à Ottawa. Ce comité est composé de députés, dont Yvon Godin, député fédéral d'Acadie-Bathurst. Le rapport est aussi remis à l'honorable Paul Robichaud, ministre des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, à M. Bernard Thériault, député de Caraquet, et aux membres du Forum des maires de la Péninsule acadienne.
- *Le 10 février 2000* : À la salle de conférence de la FRAPP (Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels) à Shippagan, est rendu public le document « Les indicateurs qui jouent dans l'évaluation des prestations du programme d'assurance-emploi : l'urgence d'une révision », lors d'une conférence de presse organisée par l'Association des travailleurs et des travailleuses du nord-est du Nouveau-Brunswick et le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges, conjointement avec le Forum des maires de la Péninsule acadienne.
- *Le 16 février 2000* : La ministre Stewart annonce qu'il n'y aura pas de changements à la réforme de l'assurance-emploi. Les propositions de l'Association sont écartées. L'Association se rencontre pour une réunion d'urgence pour discuter d'un plan d'urgence pour les travailleuses et travailleurs d'usines qui vont voir leur prestation s'arrêter dans les semaines suivantes. Les membres s'entendent sur le fait qu'ils doivent se tourner vers le gouvernement provincial pour préserver le programme de formation, initié par l'ancien gouvernement libéral.
- *Le 29 février 2000* : Le premier gain se concrétise soit la prolongation par le gouvernement provincial (conservateur) d'une initiative de formation, pendant trois ans, destinée aux travailleuses et travailleurs d'usines de transformation des produits de la mer de la Péninsule acadienne. Pour la monographie, ce gain est l'événement qui marque la fin de la lutte.

2.3. Les acteurs en présence

Dans une industrie aussi complexe que celle des pêches et face à une problématique aussi importante que la pauvreté des résidentes et résidents d'une communauté, plusieurs acteurs (la coalition, la base sociale, les alliés, les sympathisants, les spectateurs et les opposants) sont confrontés, de loin comme de près, à la problématique entourant la réforme de l'assurance-emploi.

2.3.1. La coalition

L'organisme qui a initié la lutte contre la réforme de l'assurance-emploi est l'Association des travailleurs et travailleuses d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick, présidée par Jeannine Paulin, qui est la représentante de plus de 3 000 membres, travailleuses et travailleurs, répartis dans 28 usines de la Péninsule acadienne.

2.3.2. La base sociale

Les travailleuses et travailleurs d'usines sont les principaux bénéficiaires des retombées de la lutte. Rappelons que ces personnes présentent les caractéristiques suivantes : faible scolarité, revenus peu élevés et emplois à statut précaire.

2.3.3. Les alliés

L'allié de premier plan de cette lutte a été le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges. Son coordonnateur est Gastien Godin et les membres du Fonds sont les suivants :

- du côté des travailleuses et des travailleurs : les travailleuses et travailleurs d'usines syndiqués œuvrant dans le domaine du crabe des neiges, les travailleuses et travailleurs d'usines non syndiqués œuvrant dans le domaine du crabe des neiges, et les empaqueteurs de poissons du Nouveau-Brunswick traditionnellement actifs dans le domaine de la transformation du crabe des neiges ;
- du côté des pêcheurs : les membres d'équipages crabiers ayant adhéré au Regroupement de l'industrie du crabe des neiges du Nouveau-Brunswick et les capitaines de crabiers traditionnels ayant adhéré à ce Regroupement ;
- du côté des gouvernements : le ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, le ministère des Pêches et des Océans du Canada, le ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick et le fiduciaire (Fonds de solidarité de l'industrie du crabe : 1999).

On note aussi, comme nous l'avons vu dans la première partie de cette monographie, la présence des associations de pêcheurs, des transformateurs, des propriétaires d'usines et des travailleuses et travailleurs de l'industrie ainsi que des alliés importants qui ont fait à maintes reprises des déclarations d'appui. Les autres travailleuses et travailleurs saisonniers des secteurs du tourisme, de l'agriculture, de la construction, etc. sont aussi des alliés importants puisqu'ils sont eux aussi directement touchés par les retombées négatives de la réforme de l'assurance-emploi.

Le député fédéral d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, est un allié d'envergure pour l'Association. Au début de son mandat, il n'était pas impliqué dans la lutte mais, par la suite, avant son deuxième mandat en 2000, celle-ci a inspiré sa plate-forme électorale et il a donné son support politique à l'Association.

Les médias de la Péninsule acadienne ont aussi été, en quelque sorte, des alliés. Ils ont procédé à une couverture régulière de la lutte et ont rendu compte de son développement. Ils ont également contribué à la mobilisation des citoyennes et citoyens de la région à la lutte.

On compte finalement un groupe social qui a participé à la lutte : le Comité des 12 pour la justice sociale. Ce comité est composé de 12 bénévoles et d'une trentaine de personnes, impliqués de façon informelle. Ces membres militent en vue d'une meilleure qualité de vie communautaire et ils défendent les droits sociaux et démocratiques des citoyennes et citoyens de la Péninsule acadienne. Ce groupe a été solidaire de l'Association durant la lutte contre la Réforme de l'assurance-emploi.

2.3.4. Les sympathisants

Plusieurs sympathisants ont posé un geste favorable à la coalition, à un moment ou l'autre de la lutte :

- Le Forum des maires de la Péninsule acadienne : le Forum est un organisme non constitué, qui regroupe les maires de toutes les municipalités de la Péninsule acadienne, et qui a pour mandat de défendre les intérêts communs de cette communauté.
- La Commission d'expansion économique de la Péninsule acadienne : il s'agit d'une commission de développement économique régional qui a pour mandat la promotion et la coordination du développement économique de la Péninsule. Elle agit comme le premier relais pour l'entrepreneur qui cherche à démarrer une nouvelle entreprise ou qui a un projet d'expansion en tête.

- Les Chambres de commerce du Grand Caraquet et de Shippagan : ces chambres de commerce ont comme mission de participer au développement économique de toute la région, et donc de favoriser la prospérité de gens d'affaires et l'essor de leurs entreprises.
- La Société d'aide à l'entreprise : cet organisme fournit l'assistance financière aux petites entreprises (PME) dans la Péninsule acadienne.
- Le ministère des Pêches et de l'Aquaculture provincial : ce ministère favorise le développement continu et l'innovation dans les secteurs des pêches commerciales et de l'aquaculture, et fournit un soutien en matière de politiques et de planification pour tous les programmes du ministère.
- Le Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne : c'est un organisme sociocommunautaire coordonnant un ensemble de programmes et de services destinés à l'ensemble de la communauté péninsulaire.
- L'Association des travailleurs : elle représente les employés syndiqués et non syndiqués de la province du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère du Développement des ressources humaines du Nouveau-Brunswick : il a comme mission de permettre aux Néo-brunswickoises et Néo-brunswickois de contribuer pleinement à leur milieu de travail et à leur collectivité. Ce ministère accomplit sa mission par les activités et les programmes de prestations d'assurance-emploi, investissement dans les ressources humaines et sécurité du revenu et du travail.
- Le Conseil des pêches de la Péninsule acadienne : le Conseil permet de jeter les bases d'une stratégie de développement concertée entre tous les intervenants pour assurer une stabilité, voire même une progression constante, de l'industrie des pêches dans la Péninsule acadienne, au niveau de l'emploi, ainsi que de la diversification, la transformation et la mise en marché des produits de la mer.
- Les membres d'équipages : ils étaient aussi des sympathisants à la démarche de l'Association.

2.3.5. Les spectateurs

Une bonne partie du public (les personnes ayant du mal à saisir la réalité économique des travailleuses et travailleurs d'usines), les institutions financières, les travailleuses et travailleurs à l'année, les fonctionnaires, etc. peuvent être considérés comme spectateurs de la lutte. Même si ces derniers sont des contribuables et qu'il serait dans leur intérêt que des changements soient apportés au programme d'assurance-emploi (réorientation des surplus de la caisse d'assurance-emploi en faveur d'une hausse des prestations aux personnes en chômage et diminution de leur contribution), une majorité d'entre eux hésite à s'impliquer dans la lutte peut-être à cause d'une lecture individualisante du problème du chômage ou encore par crainte que leurs cotisations à la caisse de l'assurance-emploi n'augmentent. Pourtant, d'une manière ou d'une autre, cette question touche

inévitablement un membre de leur famille, un ami, un membre de leur voisinage, un client, un consommateur, etc., ajoute la ministre Paulin. En effet, près de 63,4 % des péninsulaires travaillent à des emplois saisonniers liés à l'industrie de la pêche, sans compter que la saisonnalité touche aussi les secteurs du tourisme, de la construction et de l'agriculture.

Nous pouvons aussi ajouter comme spectateurs les capitaines de bateaux. En effet, ceux-ci assument plutôt des cotisations à la caisse d'assurance-emploi et n'en seront probablement jamais prestataires, du moins à court terme. Comme le souligne la présidente de l'Association, les capitaines de bateaux « ont avantage à pêcher leur quota le plus vite possible, mais cette situation ne donne pas de semaines de travail à nos travailleurs d'usines ». Puis, « pas de semaines, pas de prestations », ajoute-t-elle.

2.3.6. Les opposants

Le gouvernement fédéral est considéré comme le principal opposant. En effet, il est l'acteur qui a le pouvoir de trancher ou d'adopter une décision face à la réforme de l'assurance-emploi.

2.4. Les intérêts des acteurs

L'identification des acteurs en présence permet de reconnaître les intérêts que chacun d'eux poursuit dans la lutte.

2.4.1. Les intérêts économiques

Il est facile de remarquer que tous les acteurs ont des intérêts économiques dans la lutte. Par exemple, la coalition, la base sociale et les alliés veulent que les travailleuses et travailleurs d'usines puissent recevoir le maximum de prestations. Les sympathisants ont avantage à ce que l'économie de la Péninsule acadienne se stabilise afin de garantir leur propre avenir économique. Les spectateurs, quant à eux, sont conscientisés à la problématique de la pauvreté économique de la région, mais désirent quand même payer le moins de cotisations possibles. L'État veut augmenter sa marge de manœuvre économique et réduire la dette fédérale ; la diminution des transferts vers les divers programmes sociaux et la réduction des bénéfices pour les prestataires apparaît comme un des moyens envisagés pour y arriver.

2.4.2. Les intérêts politiques

Le principal intérêt politique de la coalition est d'acquérir suffisamment d'influence pour influencer l'action du gouvernement en matière d'assurance-emploi. Pour ce dernier, le principal intérêt politique est de se maintenir au pouvoir, s'assurer d'un bilan de réalisation positif et de se faire réélire. Pour y arriver, le gouvernement tente de se dégager une marge de manœuvre financière pour s'illustrer dans des domaines « à la mode » : réduction des impôts, réduction du déficit, investissement en santé, etc. Sur le plan politique, on comprend alors les motifs qui l'incitent à vouloir maintenir les restrictions apportées à l'assurance-emploi.

2.4.3. Les intérêts idéologiques

L'idée de la « bonne société » qui est partagée dans la péninsule acadienne consiste à réduire la précarité économique et avoir des conditions de vie adéquates. L'idéologie de la coalition fait donc la promotion d'un État redistributeur qui maintient les avantages qui caractérisaient jusqu'ici le programme d'assurance-emploi. Pour sa part, l'État et ses divers appareils semblent fortement influencés par l'idéologie du courant néolibéral qui prône l'enrichissement individuel, l'entreprise privée, la régulation par le marché et un État minimal, entre autres choses ; la vision du pays est celle du centre économique qu'est l'Ontario qui sert en quelque sorte de modèle de développement. Dans cette perspective, le problème du chômage est une responsabilité individuelle ; il faut maintenir l'incitation au travail car les bénéficiaires de l'assurance-chômage exploitent la générosité de l'État et en deviennent dépendants, croient les néolibéraux.

2.4.4. Les intérêts individuels

Les trois types d'acteurs (la coalition, la base sociale et les alliés) qui sont directement touchés par la diminution des prestations découlant de la réforme de l'assurance-emploi partagent le même intérêt : avoir suffisamment de revenus pour survivre pendant la période hivernale. Or, ces acteurs vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont confrontés à des problèmes quotidiens pour se nourrir, se vêtir, se loger, payer les factures et se déplacer. D'un autre côté, les résidentes et résidents qui constituent les spectateurs dans la lutte peuvent être sensibles au discours de baisse d'impôt et de diminution de diverses cotisations dont celles à l'assurance-emploi.

Le tableau suivant présente une synthèse des intérêts promus par les différents acteurs en cause dans cette lutte.

Tableau 1
Synthèse des intérêts en présence

ACTEURS	INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES	INTÉRÊTS POLITIQUES	INTÉRÊTS IDÉOLOGIQUES	INTÉRÊTS INDIVIDUELS
Coalition	Prestations maximales pour les membres de l'Association	Influence sur les actions du gouvernement	Répartition et redistribution équitables de la richesse par des prestations suffisantes	Prestations maximales pour affronter la période sans emploi
Base sociale	Prestations maximales dans le but d'améliorer ses conditions de vie (réponse aux besoins essentiels)	<i>Ibid.</i>	Vivre dans des conditions socio-économiques favorables	Avoir suffisamment d'argent pour survivre durant la période sans emploi
Alliés	Pour les gens de la base sociale, les prestations maximales. Certains d'entre eux sont directement touchés	<i>Ibid.</i>	Combat contre la précarité économique et amélioration des conditions socio-économiques	Pour la base sociale, suffisamment d'argent pour survivre tout l'hiver
Sympathisants	Maintien et amélioration du niveau de vie		Combat contre la pauvreté et amélioration des conditions socio-économiques	
Spectateurs	Diminution des impôts et des cotisations sociales		Combat contre la pauvreté et amélioration des conditions socio-économiques	Diminution des cotisations à l'assurance-emploi
Opposants (État)	Maintien et augmentation de la marge de manoeuvre économique, réduction de la dette	Faveur de l'opinion publique et réélection	Idéologie néolibérale et projection de l'avenir du pays à partir de la vision du centre	

C'est dans ce positionnement des divers intérêts des acteurs qu'est menée la lutte contre la réforme de l'assurance-emploi et qu'est formulée une revendication principale, soit l'amendement de la réforme de l'assurance-emploi. Les enjeux qui se dessinent sont :

- le niveau des prestations ;
- les taux de cotisation ;
- l'utilisation des revenus de la caisse de l'assurance-emploi ;
- la prise en compte des disparités régionales dans les politiques fédérales ;
- les droits des travailleuses et travailleurs saisonniers à un soutien de leurs revenus.

3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE

Cette deuxième partie de la grille s'intéresse à la situation qui pose problème et qui est à l'origine de la lutte, à la construction des schèmes d'interprétation collectifs, à la constitution et au maintien de l'identité collective et aux courts-circuits des solidarités.

3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

La principale raison d'être du programme d'assurance-emploi concerne le remplacement du salaire des travailleuses et travailleurs entre deux emplois. C'est ce que le programme a fait pendant plus de 50 ans. Ainsi, en 1989, environ quatre chômeurs sur cinq touchaient un soutien du revenu dans le cadre de ce programme. Mais au cours des années 1990, le gouvernement a complètement revu cette raison d'être. Le régime ne protège plus que deux chômeurs sur cinq à l'échelle du Canada voire un sur cinq dans certaines régions. Plus précisément, en 1996, les circonstances financières et politico-économiques au pays ont conduit à un réaménagement des politiques sociales en faveur d'une plus grande responsabilisation des provinces et des individus, ce qui a mené au nouveau programme des transferts sociaux et à la réforme de l'assurance-emploi. Cette Loi sur l'assurance-emploi avait pour but de moderniser le Programme canadien de soutien du revenu et d'aide à l'adaptation, pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs au chômage au Canada. Parmi les nouveaux éléments³, mentionnons brièvement :

- le remplacement des règles « d'assurabilité » minimales, par la prise en compte de la première heure ;
- une structure d'admissibilité et de prestations fondées sur les heures plutôt que sur les semaines de travail assurables ;
- une hausse des conditions d'admissibilité pour les nouveaux entrants et les rentrants ;
- une nouvelle façon de calculer la moyenne de la rémunération hebdomadaire assurable (règle du « dénominateur ») ;
- des prestations d'après l'utilisation (règle de l'intensité) ;
- le renforcement de la disposition de remboursement des prestations avec une formule basée sur l'utilisation (« récupération ») ;
- l'augmentation de l'exemption de gains pour les prestataires à faible revenu ;

³ <http://www.parl.gc.ca>

- des prestations accrues pour les familles à faible revenu avec enfants (supplément familial) ;
- l'abaissement à 413 \$ des prestations hebdomadaires maximales ;
- le remboursement des cotisations pour les employés gagnant 2 000 \$ ou moins par année ;
- un nouveau processus de fixation des taux de cotisation visant à créer une réserve permettant de stabiliser les taux de cotisation ;
- des sanctions plus sévères en cas d'infraction ;
- des conditions d'admissibilité et des mécanismes de prestation nouveaux pour une adaptation « active » du marché du travail.

L'introduction de ces nouveaux éléments dans le programme crée un impact immédiat sur les travailleuses et travailleurs saisonniers de la région. Les travailleuses et travailleurs d'usines réussissent tant bien que mal à obtenir les heures de travail nécessaires pour établir leur admissibilité, sont assujettis à un montant de prestations diminué et voient leurs prestations s'épuiser entre les mois de janvier et avril. Toutes les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage au cours des années 1990 ont contribué à réduire les chèques de prestations. Aujourd'hui, certains prestataires ne touchent que 25 % de leur salaire hebdomadaire, alors qu'ils pouvaient en toucher 60 % en 1992. Certains chômeurs reçoivent des chèques n'atteignant que 32 \$ par semaine. En plus d'avoir des chèques avec un montant plus petit, les prestataires sont confrontés à un calcul complexe des prestations :

- la règle de l'intensité : punition pour avoir été mis à pied par le passé (cette règle touche les travailleuses et travailleurs saisonniers, puisqu'il est impossible pour ces gens de travailler à l'année) ;
- le diviseur : au lieu de calculer les prestations en fonction des gains assurables pendant les semaines où le travailleur a travaillé, la formule du diviseur compte aussi les semaines où il n'a pas travaillé, fait la moyenne de ses gains, puis le divise par un nombre établi en fonction du taux de chômage dans sa région ;
- la disposition de récupération : si le salaire est supérieur à un certain niveau, le système récupère 30 % des prestations ;
- la durée des prestations et le « trou noir » : de nombreux chômeurs qui pouvaient autrefois compter sur l'assurance-chômage pour obtenir un soutien de revenu entre deux emplois, vivent maintenant de grandes difficultés financières en raison des coupures. Entre la fin des prestations et le retour au travail, les prestataires ne reçoivent aucun revenu ; cette période est appelée le « trou noir » ;

- la règle des employés liés : cette règle interdit à quelqu'un qui travaille pour un ami ou un membre de la famille de toucher des prestations ;
- les règles entourant l'accès aux prestations après conflit de travail : le règlement exige que 85 % des employés reviennent au travail après un conflit avant que les autres puissent toucher des prestations ;
- le traitement du revenu : Revenu Canada considère toute forme d'indemnité (de départ ou paye de vacances) comme étant une rémunération et oblige les chômeurs à utiliser cet argent avant d'avoir accès aux prestations (Godin, 1999 : 11).

Bref, la réforme de l'assurance-chômage effectuée au cours des années 1990 devait modifier le programme afin qu'il réponde aux besoins d'un marché du travail en pleine évolution. Selon le gouvernement, les modifications devaient rendre admissibles aux prestations 500 000 travailleuses et travailleurs de plus (*ibid.*). Or les changements ont plutôt haussé la barre : un nombre croissant de travailleuses et travailleurs sont à contrat ou à temps partiel et ne sont donc plus admissibles au programme. La durée des prestations a été raccourcie alors même que les périodes de chômage ne cessent d'allonger. Bien des changements ont diminué, voire abolir les prestations destinées aux travailleuses et travailleurs des industries saisonnières.

Les travailleuses et travailleurs dans les industries saisonnières, en particulier, ont été ciblés, malgré le fait que leurs emplois dans les domaines de la foresterie, de la pêche, de l'agriculture et du tourisme s'avèrent essentiels à une économie axée sur les ressources et que, de plus, ces secteurs d'activité constituent souvent la principale, voire l'unique source d'emploi dans plusieurs régions du pays. Comme la plupart des emplois saisonniers pour la région de la Péninsule acadienne ne débutent qu'en mai, ces travailleuses et travailleurs se retrouvent sans revenu pendant plusieurs semaines. C'est cette période spécifique que l'on nomme aujourd'hui « le trou noir » et les personnes se retrouvant dans cette situation sont appelées « gappers ». En janvier 2000, sur 2 458 travailleuses et travailleurs contactés du secteur des pêches, 1 084 verront leur assurance-emploi se terminer avec leur retour au travail le printemps prochain (Beaudin, 1998). Si l'on additionne les travailleuses et travailleurs saisonniers des autres secteurs, nous parlons maintenant de plus de 3 300 travailleuses et travailleurs vivant le même problème (*ibid.*). Ces constats sont alarmants, car on évalue la perte annuelle à près de 60 millions de dollars uniquement pour la Péninsule acadienne (*ibid.*).

Ces pertes pour la région se retrouvent dans le Fonds de l'assurance-emploi. L'État fédéral économise environ 7 milliards de dollars par année en resserrant les conditions d'admissibilité aux prestations de chômage. En outre, en réduisant le montant des prestations, il sauve environ 2 milliards de dollars de plus par année. Donc, le surplus de ce fonds atteint 20 milliards de dollars en 1998⁴. En 1998, les cotisations d'assurance-emploi qui viennent gonfler les surplus budgétaires du gouvernement dépassent les prestations ordinaires versées. Pendant ce temps, 800 000 des

⁴ La Caisse de l'assurance-emploi avait accumulé un surplus de près de 45 milliards de dollars en 2003.

1,3 million de chômeuses et chômeurs canadiens ne reçoivent pas les prestations pour lesquelles ils ont cotisé.

Bien que le régime ait été mis sur pied spécifiquement pour dédommager les travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi, le gouvernement, voyant dans la Caisse d'assurance-chômage une opportunité pour créer des surplus budgétaires, a adapté le régime aux exigences du néolibéralisme et du libre-marché. Cette réforme a augmenté considérablement les surplus dans la Caisse. Ces surplus, réalisés au détriment des droits des sans-emploi, sont utilisés à la réduction du déficit et au paiement de la dette fédérale. Bref, les cotisations sont utilisées à d'autres fins qu'à protéger les travailleuses et travailleurs en chômage.

3.2. La construction sociale de schèmes d'interprétation collectifs

Le cadre explicatif de la lutte est présenté en repérant les éléments de contenu qui constituent le diagnostic et le pronostic de la lutte. La présente section identifie d'abord le problème qui a généré la lutte d'après les initiateurs de cette dernière ; puis les recommandations proposées pour résoudre le problème sont rappelées avec des arguments qui les justifient. La grande majorité des informations proviennent du rapport du Groupe de travail pour les travailleuses-euses saisonnières des usines de la Péninsule acadienne et du document « Les indicateurs qui jouent dans l'évaluation des prestations du programme d'assurance-emploi », écrit par Gastien Godin (1999).

3.2.1. Le diagnostic

Le nouveau programme de l'assurance-emploi a omis de composer avec les diverses réalités que vivent les différentes régions du Canada. Voilà le cadre d'injustice auquel les travailleuses et travailleurs d'usines de la Péninsule acadienne sont confrontés. Après trois ans d'expérimentation, le groupe recommande une révision qui s'impose, afin de corriger l'effet pervers de certains des indicateurs ou facteurs utilisés.

En effet, le groupe met en évidence l'urgence de correctifs pour adapter l'assurance-emploi à la réalité de l'économie de la Péninsule acadienne. Un premier aspect de cette réalité est à l'effet que pendant une longue période de l'année, lorsque le golfe Saint-Laurent est recouvert de glace, l'augmentation du chômage est inévitable. Malgré cela, la péninsule acadienne appartient à la grande région économique numéro 30 et les critères d'admissibilité ne tiennent pas compte de cette situation particulière. Un deuxième aspect concerne les quotas de pêche qui diminuent. Les

travailleuses et travailleurs de l'industrie de la pêche subissent alors une diminution substantielle des heures de travail en usine. Ils réussissent tant bien que mal à obtenir les heures de travail nécessaires pour établir leur admissibilité, ils sont assujettis à un montant de prestation diminué et voient leurs prestations s'épuiser entre les mois de janvier et avril. Comme la plupart des emplois saisonniers pour la région ne débutent qu'en mai, ces travailleuses et travailleurs se retrouvent sans revenu pendant plusieurs semaines.

Depuis janvier 1997, ce n'est plus le nombre de semaines qui est déterminant pour l'accès au programme d'assurance-emploi, mais bien le nombre d'heures travaillées. Dans la région de la Péninsule acadienne, il faut travailler au moins 420 heures pour être éligible au programme de l'assurance-emploi durant une période qui se situe entre 30 et 32 semaines (selon les variations du taux de chômage). Cela crée une période dite du « trou noir » à la fin de l'hiver, où les employés ne touchent plus de revenu pendant environ six semaines.

La situation est d'autant plus difficile que des usines de la région ne peuvent plus assurer les emplois saisonniers à leurs travailleuses et travailleurs. En effet, en avril 1998, trois usines de la région ont indiqué qu'elles ne seraient pas en mesure d'assurer du travail à leurs employés, ce qui a affecté plus de 700 emplois directs dans la Péninsule acadienne.

3.2.2. Le pronostic

La coalition propose de réviser certains indicateurs si les nouvelles règles de l'assurance-emploi modifiant l'éligibilité, le niveau et la durée des prestations ne peuvent pas être changées. Afin de pallier aux conséquences désastreuses de la réforme dans les régions côtières qui dépendent des emplois saisonniers créés par la pêche, les indicateurs qui jouent dans l'évaluation et l'évolution des prestations de l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs saisonniers de la pêche et qui peuvent être modifiés sont : les zones économiques, la règle d'intensité, le taux de prestation, le dénominateur (diviseur), la période de base (élasticité) et l'échelle de durée.

Les zones économiques

Recommandations : La coalition recommande qu'une nouvelle zone économique soit créée pour mieux refléter la réalité économique de la Péninsule acadienne, et par le fait même, de réduire les critères d'admissibilité des prestataires de cette région, ainsi que de prolonger la durée des prestations.

Arguments : Le taux de chômage dans chacune des zones économiques est utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'assurance-emploi ainsi que le montant et la durée des prestations pour une période de cinq ans (la dernière révision remonte à 1996). La Péninsule acadienne est incluse dans la zone économique 30 qui englobe la grande région du Nouveau-Brunswick, à l'exception des trois villes de Moncton, St-Jean et Frédéricton. Ce constat fait que le taux de chômage dans les régions du Nouveau-Brunswick est différent. La réalité du chômage varie considérablement si l'on compare la Péninsule acadienne avec la ville d'Edmundston. Cette différence fait en sorte que les travailleuses et travailleurs de la Péninsule acadienne sont pénalisés en matière de taux et de durée de leur prestation, car les critères d'admissibilité sont basés sur les données de la totalité de la zone plutôt que sur les réalités de chaque région.

La règle d'intensité

Recommandations : La coalition recommande que l'application de la règle soit associée au taux de chômage dans la zone économique, basé sur la moyenne de l'année précédente, et que, si ce taux dépasse 12 %, cette règle ne soit pas appliquée.

Arguments : La règle d'intensité prévoit une diminution du niveau des prestations d'assurance-emploi de 55 % à 50 % sur une période de cinq ans basée sur la durée et la fréquence des versements de prestations. Ceci devient une sorte de pénalité aux personnes à faible revenu qui doivent recourir régulièrement à l'assurance-emploi en raison de la nature saisonnière de leurs emplois. La grande majorité des prestataires de la Péninsule acadienne voient leurs prestations réduites de 50 %. Il y a lieu d'éliminer la règle d'intensité qui vient aggraver et pénaliser cruellement les plus petits salariés saisonniers et les plus démunis d'une industrie qui contribue par ailleurs considérablement à l'économie des communautés et à l'économie nationale, souligne la coalition.

Le taux de prestation

Recommandations : La coalition recommande que le pourcentage utilisé pour établir le montant de prestation passe de 55 % à 60 %, jusqu'à concurrence de 413 \$ par semaine.

Arguments : Les statistiques démontrent que les emplois saisonniers, en raison de leur durée plus courte, sont moins bien rémunérés que l'ensemble des emplois. Plusieurs données présentes dans la partie sur la description du milieu en première partie de cette monographie démontrent la situation du revenu des travailleuses et travailleurs saisonniers de la région. Plusieurs personnes reçoivent des prestations variant entre 130 \$ et 165 \$ par semaine, soit moins de 35 % de la prestation maximale.

Le dénominateur (diviseur)

Recommandation : La coalition recommande une modification au tableau de la Loi traitant du dénominateur, qui définit le nombre de semaines à utiliser. Il en résulterait l'augmentation du montant des prestations. Le dénominateur pourrait se coller au nombre de semaines travaillées jusqu'à un maximum de 26 semaines.

Arguments : Le taux de chômage dans la zone économique 30 permet de fixer le diviseur. Ce diviseur est le chiffre utilisé pour calculer la moyenne hebdomadaire du salaire. Toutefois, les travailleuses et travailleurs de la Péninsule acadienne sont confrontés à des difficultés. Par exemple, pour obtenir la prestation maximale de 413 \$, le prestataire doit avoir gagné en moyenne un salaire de 750 \$ par semaine pour au moins 14 semaines. La quasi-totalité des travailleuses et travailleurs sont très loin de ce niveau salarial. En effet, à un taux horaire de 7,50 \$, les salaires se retrouvent plutôt à 300 \$ par semaine pour une dizaine de semaines. Le résultat est une prestation moyenne de 130 \$ à 165 \$ par semaine, soit près de 35 % de la prestation maximale.

La période de base (élasticité)

Recommandation : La coalition recommande le retrait de cette partie de la Loi, pour que le montant de la prestation soit établi en se basant sur les 26 dernières semaines de travail au cours de la période de référence.

Arguments : La période de base est celle utilisée pour déterminer le taux hebdomadaire des prestations. Seulement les gains assurables à l'intérieur de la période de base peuvent être utilisés pour le calcul du taux de prestation. Cette période a une durée de 26 semaines et se termine avec le dernier jour de travail. Le problème concerne les personnes qui n'ont pas accumulé assez d'heures pour établir une demande et qui sont sans revenu pour une période prolongée. Si celles-ci réussissent tant bien que mal, par la suite, à effectuer les heures manquantes et à satisfaire la norme d'admissibilité, elles voient leur taux de prestation basé sur une minime portion de leur emploi, soit celle qui se situe dans les 26 dernières semaines (période de base). Parmi les cas rapportés dans la Péninsule acadienne, un prestataire reçoit 50 \$ au lieu de 147 \$, et un autre a vu son taux de prestation établi à 92 \$ au lieu de 359 \$.

L'échelle de durée

Recommandation : La coalition recommande une révision importante de l'échelle afin que les prestataires puissent bénéficier des prestations pour une période plus longue, et ainsi de réduire le phénomène du « trou noir » dans la Péninsule acadienne.

Arguments : L'échelle de durée détermine le nombre de semaines de prestations payables. La durée est déterminée par le taux de chômage de la zone économique dans laquelle le prestataire réside ainsi que par le nombre d'heures travaillées. Par exemple, un taux de chômage de 12 % amène un diviseur de 16 et raccourcit la durée des prestations à 24 semaines. Ceci entraîne une absence de revenu pendant de 12 semaines ! On souhaite donc que le plancher des semaines payables soit de 36 semaines.

3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

Le groupe des travailleuses et travailleurs d'usines fonde son identité sur sa condition socio-économique. En effet, l'identité collective du groupe est liée à différents éléments qui ont permis aux gens partageant les mêmes intérêts et les mêmes inquiétudes de se définir comme un groupe. L'identité du groupe des travailleuses et travailleurs d'usines s'est consolidée naturellement de par leurs emplois et de par leur problématique entourant la réforme de l'assurance-emploi. Comme nous l'avons vu dans l'une des sections précédentes, la problématique entourant la réforme de l'assurance-emploi touche un groupe en particulier, soit les travailleuses et travailleurs saisonniers qui travaillent dans les usines de la Péninsule acadienne. Près de 3 000 travailleuses et travailleurs d'usines de la Péninsule acadienne vivent les mêmes conditions de vie précaires. La réalité saisonnière, les bas salaires, les longues heures de travail sont quelques-unes des conditions d'existence qui les caractérisent, souligne la présidente de la coalition.

Suite à la réforme de l'assurance-emploi, les travailleuses et travailleurs d'usines se mobilisent d'abord dans leur usine respective. Un à un, ils se tournent vers le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges pour faire part de leurs inquiétudes face aux pénalités subies par la réforme. Le Fonds, dépourvu de solution, initie une réunion où tous les travailleuses et travailleurs d'usines sont invités. Près de mille d'entre eux se mobilisent. Lors de cette réunion, ils prennent conscience de l'importance d'unir leur force pour pouvoir revendiquer une révision de la réforme. Dès lors, les travailleuses et travailleurs se montrent tous d'accord et conscients que leur pouvoir consiste à s'allier pour en arriver à un changement. Ils décident donc que l'Association des travailleurs et travailleuses d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick doit être le véhicule permettant à tous les travailleuses et travailleurs de se faire entendre. À la suite de cette réunion,

l'Association des travailleurs et travailleuses d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick est transformée et adaptée par et pour les travailleuses et travailleurs, et réunit 3 000 membres.

L'événement qui fonde l'organisation de la lutte et qui nourrit l'identité du groupe est la consolidation de l'Association. Cette dernière évoque tout d'abord la nécessité d'avoir un rapport détaillé sur la situation de l'assurance-emploi dans le contexte de la Péninsule acadienne et, par la suite, elle met en branle plusieurs activités de revendication, soit des manifestations publiques, des conférences de presse, des activités de mobilisation, etc. L'Association est convaincue de ses chances de succès, en autant que les travailleuses et travailleurs d'usines se tiennent solidaires et qu'ils ne perdent pas de vue les objectifs de la lutte, souligne la ministre Paulin. Encore aujourd'hui, l'Association lutte toujours pour faire valoir les droits des travailleuses et travailleurs d'usines en ce qui concerne l'assurance-emploi et plusieurs autres dossiers.

3.4. Les courts-circuits de solidarité

Au cours de l'émergence de la lutte, il n'existe pas d'indices à l'effet que les travailleuses et travailleurs, membres du groupe, subissent quotidiennement une influence contraire à la solidarité. Au contraire, il semble que les gens sont unis et solidaires face aux conséquences provenant de la réforme de l'assurance-emploi et qu'ils partagent un sentiment d'appartenance à l'égard de la coalition.

Selon la ministre Paulin, la plus grande difficulté à laquelle la coalition, la base sociale et les sympathisants font face, est l'argumentation du gouvernement fédéral, plus précisément de l'honorable Jane Stewart, ministre des Ressources humaines du Canada. En effet, la ministre Stewart, lors de sa rencontre dans la Péninsule acadienne, était sympathique aux difficultés vécues par les travailleuses et les travailleurs d'usine de la région. Toutefois, elle soutient que l'on ne peut pas changer la Loi de l'assurance-emploi pour une région en particulier. La loi est établie pour permettre à l'ensemble des Canadiennes et Canadiens d'être sur le marché du travail le plus longtemps possible. L'Association des travailleurs et travailleuses d'usines soutient :

Nous comprenons par exemple que la règle de l'intensité peut inciter un travailleur de Toronto ou Vancouver à rester au travail là où des opportunités d'emploi lui sont offertes. Cette même politique constitue plutôt une pénalité injustifiée pour un travailleur saisonnier du golfe Saint-Laurent qui, paralysé par les glaces et les quotas de pêche, oblige la fermeture de son usine et lui offre très peu d'opportunité de travail dans sa communauté même élargie.

26 novembre 1999

De plus, les travailleuses et travailleurs insistent sur le fait que les emplois vacants sont peu nombreux et ne peuvent pas accommoder un si grand nombre de travailleuses et travailleurs. Espérer trouver de l'emploi ailleurs qu'à l'usine est impossible. L'éloignement des grands centres et le système de transport inadéquat rendent la région très peu attrayante pour les investisseurs, et de ce fait, la création de nouveaux emplois est très limitée. De plus, le fait que 69 % des travailleuses et travailleurs d'usines ne possèdent pas de diplôme du niveau secondaire réduit encore plus les options.

En plus de cette fermeture de la part de la ministre, la coalition transige avec le désespoir qu'éprouvent une partie de ses membres que la Loi ne soit pas révisée et, qu'au contraire, les prestations continuent à diminuer. D'autres membres croient plutôt que cette situation est improbable et qu'il faut garder espoir ; le pouvoir du grand nombre sera la clé du succès, souligne la ministre Paulin, la présidente de l'Association. En d'autres mots, leur prise en charge leur donne le pouvoir qu'ils n'auraient pas eu s'ils avaient été seuls comme individus.

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE

Cette partie porte d'abord sur les opportunités politiques qui constituent le contexte dans lequel se développe la lutte, puis, sur la conduite de la lutte qui permettra de présenter les phénomènes de nature stratégique.

4.1. Les opportunités

Dans une lutte aussi complexe que celle du chômage, les opportunités sont essentiellement politiques. Celles-ci concernent le « degré d'ouverture ou de fermeture des institutions politiques ; [de] la stabilité ou l'instabilité des alignements politiques ; [de] la présence ou l'absence d'alliés influents apportant leur soutien au mouvement considéré ; [de] l'existence de conflit et de divisions entre les élites » (citant Tarrow, Mathieu, 2002 : 477). Nos propos s'attardent aux opportunités offertes par différents acteurs : l'État, les élites, les alliés et certains corps intermédiaires.

4.1.1. L'État

Puisque que le gouvernement fédéral est le principal opposant de la lutte, ce dernier n'a pas pris en charge la situation-problème avant que commence la lutte. Il en va de même pour les autres agences de l'État. Aussitôt que la lutte éclate et qu'il prend connaissance des revendications, le gouvernement fédéral reste fermé à l'égard des revendications des travailleuses et travailleurs saisonniers de la Péninsule acadienne entourant la réforme de l'assurance-emploi. Toutefois, l'Association s'entête à vouloir rencontrer certaines ministres dont l'honorable Jane Stewart, ministre des Ressources humaines du Canada et l'honorable Claudette Bradshaw, ministre du Travail et coordinatrice responsable des sans-abri. Ces deux ministres acceptent finalement de les rencontrer le 26 novembre 1999.

Lors de cette rencontre, une certaine ouverture se fait sentir. La ministre Stewart s'engage à créer un groupe de travail local ayant pour mandat d'étudier plus à fond les différentes préoccupations soulevées et de faire des recommandations touchant l'assurance-emploi. Composé de fonctionnaires, ce groupe de travail a comme objectif d'évaluer toutes les options afin d'améliorer le sort des travailleuses et travailleurs saisonniers. Lors de cette rencontre, l'Association est également en mesure de déceler une autre ouverture, celle-ci provenant du gouvernement provincial. Ce dernier explique qu'il est prêt à contribuer selon ses moyens à une solution, mais

qu'il souhaite l'implication du gouvernement fédéral. À cet égard, le ministre des Pêches et de l'Aquaculture souligne lors de la conférence de presse à Shippagan :

Avec la réforme de l'assurance-emploi, notre gouvernement provincial doit verser des sommes considérables dans les programmes d'urgence pour les travailleurs. J'ai bien confiance que la ministre ait bien compris le dossier et que ces gens-là vont prendre leurs responsabilités. Par contre, entre sensibiliser une ministre et de voir l'action concrète, c'est toute une mer de différence.

Martin, 1999

Malheureusement, le ministre Robichaud n'a pas totalement tort. Près de deux mois après la conférence avec la ministre Stewart, le rapport « Les indicateurs qui jouent dans l'évaluation des prestations du programme de l'assurance-emploi : L'urgence d'une révision » est remis au comité à Ottawa. À peine un mois après le dépôt du rapport, la ministre Stewart annonce qu'il n'y aura pas de changements à la réforme de l'assurance-emploi. Les revendications de l'Association sont déboutées.

D'autres signes de l'ouverture des instances provinciale et même municipale sont perceptibles. En effet, elles sont disposées à écouter les doléances entourant la réforme de l'assurance-emploi, mais elles n'ont aucune solution à proposer, souligne la présidente de l'Association. Puisque cette lutte concerne le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial d'allégeance conservatrice comprend que son influence sur les décisions prises par le gouvernement fédéral libéral est plutôt limitée. Quoi qu'il en soit, nous verrons que la lutte se termine par un geste du gouvernement provincial qui instaure un programme de formation pour les travailleuses et travailleurs d'usines sur une période de trois ans. Il s'agit en fait de la prolongation d'un programme mis sur pied par le gouvernement provincial libéral précédent que le gouvernement conservateur accepte de préserver.

4.1.2. Les élites

Du côté des élites locales, il appert peu de division apparente et elles semblent plutôt ne pas décourager la lutte. La journaliste Sylvie Paulin (*L'Acadie Nouvelle*, 7 mai 1998) explique cette tolérance : « Plusieurs commerces, restaurants et institutions financières avaient fermé leurs portes à Shippagan et Lamèque afin de joindre les travailleuses et travailleurs d'usines. Le Centre universitaire de Shippagan a également suivi le mouvement. Les bureaux des municipalités de Lamèque, Shippagan, Sainte-Marie/Saint-Raphaël et Le Goulet ont aussi été fermés. Plusieurs maires de la région ont participé à la marche [...] ». D'ailleurs, on peut voir à l'entrée de la ville de Shippagan les affiches des stations-service titrant : « Restons tous solidaires ! », « Nous

supportons les travailleurs ! », etc. Bref, les élites de la Péninsule acadienne ne s'opposent pas à la lutte et s'avèrent concernées par elle, de près ou de loin.

4.1.3. Les alliés

L'allié de premier plan de cette lutte est le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges. Ses membres donnent un soutien considérable à l'Association⁵. En plus d'être un allié d'envergure, le Fonds s'implique directement dans les actions comme par exemple lors de la rédaction des rapports, des manifestations publiques, des conférences de presse, des rencontres avec les instances gouvernementales, etc., souligne M. Gaudet du ministère de Pêche et Aquaculture du Nouveau-Brunswick.

Malgré la complexité de l'industrie de la pêche, celle-ci comprend une multitude d'intervenants aux buts et objectifs souvent contradictoires, où les décisions politiques ont souvent préséance sur la volonté des regroupements et les recommandations des scientifiques, où les associations sectorielles ont du mal à s'entendre sur une politique commune de gestion et de développement, et où les rapports sociaux ont pratiquement autant d'influence sur l'industrie que les aspects strictement économiques. Habituellement, c'est plus la concurrence que la collaboration qui se manifeste et l'on cherche à obtenir le plus d'avantages possible sur la ressource. Toutefois, une volonté de concertation se fait sentir chez la plupart des acteurs de l'industrie de la pêche, en faveur de la lutte, soulignent M. Doiron (coordonnateur du Conseil des Pêches de la Péninsule acadienne) et Mme Paulin (présidente de l'Association). En effet, les associations de pêcheurs, les transformateurs, les propriétaires d'usines et les travailleuses et travailleurs de l'industrie sont des alliés importants qui font à maintes reprises des déclarations d'appui. D'une certaine manière, ces derniers risquent de bénéficier, eux aussi, des retombées de la lutte, puisque la grande majorité de ces alliés sont des travailleuses et travailleurs qui nécessitent l'aide financière de l'assurance-emploi.

Dans le même ordre d'idées, les autres travailleuses et travailleurs saisonniers des secteurs du tourisme, de l'agriculture, de la construction, etc. sont également des alliés importants, puisqu'ils sont eux aussi directement touchés par les retombées négatives de la réforme de l'assurance-emploi. Ils participent en grand nombre aux activités de mobilisation et de revendication.

Il ne faut pas oublier l'implication du député fédéral d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin. Ce dernier a donné son support politique à l'Association. Au début de son mandat, il n'était pas impliqué dans

⁵ Les membres du Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges sont nommés à la page 13 de cette monographie.

la lutte, mais par la suite et au cours de l'élection qui lui donne un deuxième mandat en 2000, il s'en fait une plate-forme électorale. Le Nouveau Parti Démocrate (NPD) demande au gouvernement de :

- créer un fonds indépendant pour l'assurance-chômage afin d'arrêter le vol de la caisse de l'assurance-chômage ;
- améliorer l'accessibilité aux prestations d'assurance-chômage afin de permettre à au moins 70 % des chômeurs d'être admissibles à l'assurance-chômage ;
- augmenter le taux des prestations d'assurance-chômage à 60 % du salaire hebdomadaire, afin de permettre aux familles canadiennes de recevoir des revenus décentes dans des périodes de chômage (Godin, 1999).

Le soutien du NPD dans la lutte permet une certaine visibilité politique. Son implication comme membre se traduit par plusieurs rencontres avec l'Association, par un soutien public et par des efforts pour fournir une documentation à jour concernant la réforme de l'assurance-emploi. Le député est aussi présent lors de la remise du rapport final au comité à Ottawa. De plus, à plusieurs reprises, M. Godin prend la parole durant la période de questions aux communes au sujet de l'assurance-emploi : « Il faut changer ça pour mettre en place un programme qui soit efficace pour le long terme. Il ne faut toutefois pas oublier ceux qui sont affectés dans le court terme » (*L'Acadie Nouvelle*, 1^{er} mai 1998).

On compte finalement un groupe social qui participe à la lutte : le Comité des 12 pour la justice sociale. Avec ses actions entourant le souci de l'équité, la valorisation des droits humains et de la dignité, le juste équilibre entre le contrôle social et la vie privée, la responsabilisation selon les capacités, le respect des principes de justice naturelle, la protection particulière des personnes ayant une incapacité et la protection de la qualité de vie et de la sécurité des citoyens à faible revenu, le Comité soutient publiquement les actions de l'Association contre la réforme de l'assurance-emploi.

Dans cette lutte, on remarque l'absence d'alliés importants oeuvrant au niveau national. Les alliés d'envergure peuvent contribuer de façon décisive à l'échec ou à la réussite des mouvements, souligne Filieule (1993). En tant que lutte ayant des revendications nationales, il paraît nécessaire d'avoir des alliances pancanadiennes avec des groupes politiques et sociaux institutionnalisés. Ces groupes sont en mesure de faciliter le développement de la lutte et plus précisément sa conduite. Effectivement, ces alliances auraient donné accès à des ressources et auraient permis une amplification du message relatif aux revendications.

4.1.4. Les corps intermédiaires

Les médias ont été favorables à la lutte des travailleuses et travailleurs d'usines contre la réforme de l'assurance-emploi. En effet, les médias de la Péninsule acadienne ont été des alliés importants ayant incité les citoyennes et citoyens de la région à s'engager dans la lutte et ayant permis de les mobiliser. Parmi ces médias, on retrouve les chaînes de télévision de Radio-Canada Atlantique et de CHAU-TV, les journaux *L'Acadie Nouvelle* et *Aquapêches*, et les radios CKLE, CKRO et CJVA. La présidente de l'Association insiste sur l'implication de *L'Acadie Nouvelle*, qui, en plus de transmettre l'information, a publié un grand nombre de lettres dans « L'opinion du lecteur », ce qui permet de rendre compte de la situation néfaste que les travailleuses et travailleurs vivent quotidiennement en raison de la réforme de l'assurance-emploi. Puisque *L'Acadie Nouvelle* dessert tous les francophones de la province, sa couverture médiatique peut toucher l'opinion publique, souligne Mme Paulin. De façon générale, les journalistes relatent les événements de façon détaillée dans leurs communiqués et donnent aux lecteurs le goût d'en savoir davantage avec des titres d'articles appropriés. Rappelons-en quelques-uns : « Crise dans les usines de la Péninsule. Frédéricton promet d'aider les travailleurs » ; « Cet après-midi à Shippagan. Les travailleurs d'usines dans la rue » ; « Crise dans les usines de la Péninsule. Les travailleurs exigent des emplois à court terme » ; « Ottawa se penche sur le cas des travailleurs d'usines » ; etc.

Comme autres corps intermédiaires, les économistes Maurice Beaudin et Samuel LeBreton ont été favorables à la lutte. M. Beaudin a mis à la disposition de la coalition un grand nombre de ses ouvrages sur l'économie de la Péninsule acadienne et plusieurs autres documents de référence ; M. LeBreton a fait une présentation devant les membres de l'Association sur la condition des pêches dans la région. Enfin, quelques fonctionnaires du Développement des ressources humaines Canada ont fourni des documents à l'Association sur les nouvelles règles de la réforme de l'assurance-emploi.

4.2. La conduite de la lutte

Cette partie s'intéresse à la conduite de la lutte, c'est-à-dire aux éléments de calcul rationnel, aux informations, aux ressources, aux stratégies et à la concurrence avec d'autres organismes semblables. Cette section s'appuie en majeure partie sur des articles de journaux parus dans *L'Acadie Nouvelle* et *Aquapêches* ainsi que sur les comptes rendus des entretiens avec la présidente de l'Association.

4.2.1. Les éléments de calcul rationnel

L'amélioration des conditions de vie des travailleuses et travailleurs saisonniers par des changements à l'assurance-emploi incite les membres de l'Association à l'action. Celle-ci est convaincue qu'ensemble, ses membres arriveront au changement proposé ; toutefois, elle est également consciente que ce sera difficile, puisque l'adversaire est le gouvernement et que la lutte se situe non seulement au niveau local, mais également au niveau national. La disparité régionale et la spécificité de la saisonnalité du travail sont deux arguments importants pour sensibiliser les autorités politiques et l'opinion publique aux revendications. Les énergies de l'Association se tournent donc vers ces particularités de la région comme base de revendication, au lieu d'envisager la construction exigeante et coûteuse d'une coalition nationale. Lors de la rencontre avec les ministres, la présidente souligne :

Tout le monde le sait, que la règle d'intensité fait mal à tous les travailleurs. Notre taux de chômage est au-delà de 15 % dans la Péninsule, mais il descend lorsqu'on est regroupé dans la région 30. La durée des prestations nous amène également dans un « trou noir » chaque hiver. On lui a expliqué [à la ministre Stewart] que sans l'aide du gouvernement fédéral, on ne peut s'en sortir. On savait qu'on n'aurait pas un cadeau aujourd'hui [le vendredi 26 novembre 1999], mais j'ai confiance de voir des changements en l'an 2000. Il nous faudrait un programme spécial pour les travailleurs de la pêche ou pour la Péninsule acadienne.

L'Acadie Nouvelle, 29 novembre 1999

Malgré les coûts en temps et en sacrifices de loisirs, entre autres choses, les membres de l'Association s'impliquent dans la lutte, puisqu'ils veulent améliorer leurs conditions de vie. Cependant, l'Association des travailleurs et travailleuses d'usines du Nord-Est et le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges ne regroupent pas toutes les travailleuses et tous les travailleurs saisonniers. Certains décident de ne pas participer au mouvement et de laisser aux militants le soin d'œuvrer à l'atteinte des objectifs. Lorsqu'elles sont confrontées à cette situation, les organisations tentent parfois de procurer certains avantages de types sociaux aux membres, avantages auxquels n'ont pas accès les non-participants (Buechler, 2000). Or, rien n'indique que la coalition a été en mesure de procurer à ses membres des bénéfices immatériels reliés à la solidarité.

4.2.2. L'information

Comme nous l'avons vu dans la partie sur les corps intermédiaires, les médias de la Péninsule acadienne ont procédé à une couverture favorable à la lutte. Plusieurs articles de journaux et d'émissions radiophoniques et télévisées présentent la lutte avec une certaine profondeur. Du point de vue de la coalition, les médias exposent de manière efficace leur diagnostic et leur pronostic.

La présidente de l'Association souligne que les médias étaient toujours présents lors des événements et surtout lors des conférences de presse. De plus, l'Association préparait toujours un communiqué de presse qu'elle donnait aux médias, et elle tentait de présenter les enjeux avec précision. Elle ajoute que l'Association utilisait les médias non seulement pour transmettre l'information, mais également pour sensibiliser l'opinion publique et les mobiliser à la cause. La parution des opinions des lecteurs dans le journal *L'Acadie Nouvelle* a aussi grandement contribué à la mobilisation et à la sensibilisation de l'opinion publique aux effets pervers de la réforme de l'assurance-emploi. Bref, les rapports entre le mouvement et les médias ont été un aspect favorable au développement de la lutte.

4.2.3. Les ressources

Pour avoir une mobilisation collective, il est nécessaire d'avoir accès à des ressources (Mathieu, 2002). Les ressources peuvent être : le nombre de personnes, les compétences du groupe et son potentiel, les expériences antérieures, la présence d'un *leader* et de professionnels, la structure de recrutement, le financement, l'organisation interne et le partage d'une identité collective (Duperré, 2002 : 84). Le contrôle de ces ressources facilite et favorise la mobilisation, l'organisation et la réalisation d'actions collectives.

Le meneur de lutte, l'Association des travailleurs et des travailleuses d'usines du Nord-Est, a cherché l'accès à différentes ressources nécessaires à l'action collective. Afin de réunir les ressources tant humaines que matérielles, l'Association et ses membres se donnent une forme minimale d'organisation. Tout d'abord, à partir des représentants de chaque usine de la Péninsule acadienne, certains membres sont identifiés pour faire une chaîne d'appels téléphoniques. Cette stratégie permet de joindre le plus grand nombre de travailleuses et travailleurs d'usines en peu de temps (près de 3 000 membres). Les capacités de recrutement de la coalition se fondent sur leur réseau de communication avec les travailleuses et travailleurs d'usines, souligne la présidente. Toutefois, les membres de l'Association n'avaient encore jamais organisé une telle mobilisation, même si quelques-uns d'entre eux étaient habitués à participer à des actions collectives. La mobilisation de ressources humaines expérimentées a donc rencontré des difficultés ; quant aux ressources matérielles, elles ont été fournies par l'Association.

Dans l'Association, la présence de leaders de qualité est remarquée. La présidente a fait, à de nombreuses reprises, des pieds et des mains pour faire entendre les revendications de ses membres par les autorités politiques, pour mobiliser et concerter la population. La présidente avait et a encore aujourd'hui une influence marquée sur toute l'industrie de la pêche. Elle a été à maintes reprises porte-parole de la coalition et elle a su exprimer les revendications de la base sociale et identifier les stratégies à adopter. Elle a aussi réussi à canaliser les mécontentements dans une cause à défendre et elle a su agir à titre de catalyseur des énergies (Beaudry et Dionne, 1998).

Le coordonnateur du Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges a également été un *leader* important dans le développement de la lutte. Il s'est impliqué à chaque étape de la lutte.

Les travailleuses et travailleurs d'usines ont réalisé des tâches ayant servi la lutte. Ils ont fait des appels téléphoniques, se sont déplacés à plusieurs reprises, ont participé aux manifestations, aux conférences de presse, etc. Avec le partage d'une identité socio-économique commune, les travailleurs et les travailleuses partagent un sentiment d'appartenance dans l'effort et se sentent de moins en moins isolés face à leur problème de pauvreté. En d'autres mots, la solidarité, l'investissement émotif et le sentiment d'appartenance sont des ingrédients de toute mobilisation, dans la mesure où, pour se mobiliser, les travailleuses et travailleurs devaient se sentir pratiquement concernés par la lutte.

4.2.4. La stratégie

Les stratégies déployées par la coalition et les opposants représentent un autre aspect important de la conduite de la lutte.

Par la coalition

Tout d'abord, les stratégies privilégiées au point de départ par la coalition étaient la sollicitation de l'appui des autorités politiques et la sensibilisation de l'opinion publique :

- la sollicitation de l'appui des autorités politiques a été réalisée par l'Association des travailleurs et travailleuses d'usines du Nord-Est et par le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges. Ceux-ci ont sollicité l'appui des autorités politiques par l'envoi de lettres, de rapports, de documents, ainsi que par des rencontres avec l'honorable Jane Stewart, ministre des Ressources humaines du Canada, et de l'honorable Claudette Bradshaw, ministre du Travail et coordinatrice responsable des sans-abri. Ils ont aussi contacté les députés et les maires de la

région, afin de leur soumettre les mêmes documents qu'aux ministres, ainsi que de leur présenter leurs revendications. En dernière instance, l'Association s'est rendue devant le Comité à Ottawa pour lui faire part de ses revendications ;

- la sensibilisation de l'opinion publique acadienne s'est faite principalement par l'entremise des médias. La coalition a préparé des lettres explicatives de la cause, a envoyé des copies des documents qui ont été présentés aux autorités politiques, et a présenté aux médias plusieurs communiqués de presse exposant les enjeux, le diagnostic et le pronostic de la lutte. Le but est d'attirer l'attention du public en général sur les effets pervers de la réforme de l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs saisonniers de la région.

Tout au long de la lutte, ces stratégies n'ont pas changé car pour la coalition, c'était le meilleur moyen de se faire entendre. De plus, dans sa stratégie de sensibiliser l'opinion publique, la coalition est toujours restée en liaison avec la base sociale. Par exemple, après la première manifestation à Shippagan, la coalition publie dans les journaux locaux une affiche publicitaire faisant part de ses remerciements aux militants et exposant une série de propositions adoptées par l'assemblée générale. Elle souligne l'importance de la mobilisation et du travail qui suivra. En outre, après chacune de ses rencontres, la coalition s'assure que les comptes rendus sont distribués par les représentants des 28 usines à l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Elle fait également des communiqués de presse pour encourager la base sociale à participer aux manifestations, aux réunions et aux événements de la coalition. Encore aujourd'hui, la liaison entre la coalition et la base sociale continue.

Tout au long de la lutte, la coalition tente d'initier des actions moins coûteuses sur le plan des énergies et des ressources. La présidente de l'Association mentionne : « Ça été une grosse lutte, une lutte qui a duré longtemps, une lutte qui a souvent découragé les membres. » Il est possible de relever des indices de fatigue, d'épuisement, de découragement de la part de la coalition et de ses membres. C'est pourquoi, suite au refus du gouvernement fédéral de répondre favorablement aux revendications de la coalition, cette dernière a concentré ses efforts sur la préservation du programme de formation inauguré par l'ancien gouvernement provincial. Pour la coalition, « c'était une porte de sortie d'urgence et surtout de survie immédiate pour les travailleuses et travailleurs d'usines », souligne Mme Paulin. « Il fallait qu'il se passe quelque chose », ajoute-t-elle. On peut donc affirmer que la coalition a su maintenir la production des idées afin d'améliorer les conditions de vie de ses membres. Somme toute, compte tenu des ressources, des circonstances, des stratégies déployées, et surtout de l'ampleur de la lutte qui est pancanadienne, on peut dire que le choix des tactiques par la coalition fut approprié.

Par les opposants

En ce qui concerne les stratégies privilégiées par les opposants, nous en identifions deux :

- le gouvernement fédéral a d'abord nié le problème en disant que la réforme de l'assurance-emploi modifie le programme afin de répondre aux besoins d'un marché du travail en pleine évolution. Selon le gouvernement, les modifications rendent admissibles aux prestations 500 000 travailleurs de plus. Le gouvernement trouve favorable la réforme de l'assurance-emploi puisqu'il modifie la norme d'admissibilité et de prestations, laquelle est maintenant fondée sur le nombre d'heures et non plus sur le nombre de semaines. Les employés sont ainsi protégés dès la première heure de travail. Par rapport au programme précédent appelé « assurance-chômage », le gouvernement affirme que l'assurance-emploi vise à encourager les travailleuses et travailleurs à travailler plus longtemps, et à réduire la durée des prestations. Il vise aussi une plus grande équité en termes de droit aux prestations, une réduction de prestations pour les revenus élevés et une augmentation de prestations pour les familles à faible revenu avec enfant. Cette réforme contribuera à rétablir l'ordre fiscal du pays et ce, par la réduction de dépenses des programmes ;
- le gouvernement fédéral a par la suite reconnu le problème mais n'a pas accepté le pronostic de la coalition. En effet, sa représentante, la ministre Jane Stewart, a fait preuve d'ouverture à l'égard des doléances des travailleuses et des travailleurs d'usine. Lors de la conférence de presse du 10 février, l'Association exprime ainsi son sentiment favorable à la ministre :

Pour la première fois, depuis belle lurette, un politicien, responsable de cet important ministère, est venu ici dans notre région rencontrer les travailleurs et travailleuses saisonniers. Mme Stewart ne s'est pas contentée de rencontrer les gens et leur serrer les mains. Elle a écouté les travailleurs et travailleuses, puis elle a annoncé immédiatement la mise sur pied d'un comité de travail. Nous avons été agréablement surpris par la rapidité d'agir du ministre Stewart et nous tenons à lui signifier notre appréciation et notre appui.

Malheureusement, la confiance s'est vite estompée. Après avoir calmé le jeu, le gouvernement fédéral ignore les solutions proposées par la coalition. Les ministres Jane Stewart et Claudette Bradshaw affirment que l'on ne peut pas changer la Loi de l'assurance-emploi pour une région en particulier. Les arguments servant le contre-pronostic sont à l'effet d'imposer la logique bureaucratique du pouvoir central qui ne peut qu'appliquer une règle unique sur tout le territoire canadien et qui ne peut pas laisser la porte ouverte aux exceptions qui pourraient ainsi devenir la norme même pour certaines communautés de Toronto.

En ce sens, les stratégies privilégiées par le fédéral furent efficaces. Il a réussi à gagner d'abord la confiance de la coalition et de la base sociale, pour ensuite refuser les recommandations initiales des travailleuses et travailleurs d'usines en ce qui concerne la réforme de l'assurance-emploi.

4.2.5. La concurrence avec d'autres organisations

Aucun indice ne laisse croire à la présence de contre-mouvements à la lutte. On ne dénote aucune organisation concurrente qui avait des objectifs semblables et qui sollicitait pendant la lutte des ressources nuisant à la coalition. Puisque cette lutte touchait un grand nombre de travailleuses et travailleurs de la Péninsule acadienne, il paraît improbable qu'un mouvement local s'oppose aux revendications et à la lutte menée par la coalition.

5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE

Au matin du 16 février 2000, relate Mme Paulin, l'Association des travailleurs et des travailleuses d'usines du Nord-Est est mise au courant, par le biais des médias écrits, que « M^{me} Stewart déclare qu'il n'y aura pas de changements à la réforme de l'assurance-emploi. Elle ne peut rien pour une région aussi particulière que la Péninsule acadienne. La Loi est faite pour le mieux-être de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens ». Les revendications de l'Association accusent une fin de non-recevoir. À ce moment, l'Association et les travailleuses et travailleurs d'usines réclament un plan d'urgence : « Nous voulons la mise en place d'un programme d'urgence. Les députés doivent poser des gestes. Il ne faudrait pas attendre deux semaines de plus », lance une membre de l'Association lors de la réunion d'urgence de la coalition le jour même, rappelle Mme Paulin. Ayant pour objectif immédiat de répondre à la situation du « trou noir » qui allait commencer dans les semaines à venir, la coalition se tourne donc vers le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de préserver les programmes de formation inaugurés par l'ancien gouvernement provincial.

La lutte se termine non pas parce que la coalition a obtenu ce qu'elle souhaitait, mais bien parce que le gouvernement fédéral refuse les solutions avancées par la coalition. Ce refus s'est fait cruellement sentir en raison du début de la période du « trou noir » qui s'approchait à grands pas. La coalition n'a pas eu d'autres choix que de se tourner vers une alternative immédiate pour ses membres. Mme Paulin exprime ainsi la situation : « Il fallait faire quelque chose. Nous ne pouvions pas laisser ces travailleurs et leur famille mourir de faim ». Le premier gain de la lutte concerne le maintien par le gouvernement provincial d'une initiative de formation à long terme, destinée aux travailleuses et travailleurs d'usines de transformation des produits de la mer de la Péninsule acadienne. Ce programme de formation d'une durée de trente semaines sera offert à un noyau de 2 400 travailleurs, sous la forme de trois blocs de dix semaines, sur une période de trois ans. Le gouvernement a prévu aider les travailleurs à payer leurs frais de scolarité et de subsistance durant les périodes de formation. Le programme « spécial » annoncé par le gouvernement débute en été 2000 et s'étendra jusqu'en 2002. Ce programme vise notamment à donner aux participantes et participants une vision globale de l'industrie de la transformation des produits marins, offrir les connaissances générales reliées à l'hygiène et la salubrité, et permettre aux étudiantes et étudiants d'acquérir la compétence nécessaire dans la production de diverses espèces, telles que le poisson pélagique, les crustacés et les mollusques.

Malgré l'annonce du programme de formation, on remarque une profonde insatisfaction chez les membres de l'Association. En effet, « il est insensé que le gouvernement fédéral, qui a mis en place un programme d'assurance-emploi, doive intervenir chaque printemps, souvent avec l'aide de la province, pour améliorer ce même programme », souligne Gastien Godin dans le journal *Aquapêches* (mars 2000). L'Association de même que les travailleuses et travailleurs saisonniers voient ce programme comme « un pansement sur une plaie qui continue de s'infecter », soutient Mme Paulin. Ce programme n'est que temporaire et un grand nombre de ces travailleuses et travailleurs ne pourront être admissibles à ce programme, puisque 69 % d'entre eux ne détiennent pas de diplôme secondaire. Ces derniers seront confrontés à une pauvreté extrême pendant la période du « trou noir », conclut la présidente de l'Association.

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

L'évaluation de la lutte est faite sur les plans de la répartition et de l'organisation.

6.1. Sur le plan de la répartition

L'évaluation sur le plan de la répartition concerne les aspects économique, politique et idéologique.

6.1.1. Économique (redistribution)

Le principal objectif de la lutte des travailleuses et travailleurs d'usines est l'amélioration des conditions économiques de la base sociale par l'adaptation de la réforme de l'assurance-emploi au contexte de la péninsule acadienne. Le gouvernement a décliné les solutions proposées par la coalition et n'a apporté aucun changement à la réforme de l'assurance-emploi. Sur ce plan, les conditions économiques de la base sociale entre le début et la fin de la lutte ne se sont pas améliorées.

La reconduction du programme de formation initié par le gouvernement provincial ne représente qu'une solution provisoire, incomplète et partielle aux problèmes causés par la réforme de l'assurance-emploi. Ce programme ne permet qu'à une partie des travailleuses et travailleurs saisonniers de recevoir le même montant de prestations qu'ils auraient eu, s'ils avaient fait leurs heures de travail en usine. Même si la présidente de l'Association accepte l'initiative d'urgence du gouvernement provincial de Bernard Lord en matière de formation pour les travailleuses et travailleurs, elle fait savoir, par le biais des médias, aux gouvernements fédéral et provincial « que 692 travailleurs et travailleuses ne seront pas admissibles », souligne-t-elle. Ces personnes sont confrontées à une pauvreté extrême qui les conduit vers l'assistance publique et le « rejet », ajoute-t-elle.

6.1.2. Politique (participation)

Entre le début et la fin de la lutte, la représentation de la base sociale dans les organes de décision connaît une certaine progression. En effet, l'Association s'est fait connaître par les autorités politiques et a été en contact à maintes reprises avec elles. Puisque la stratégie principale de l'Association a été de sensibiliser les autorités politiques, cette stratégie a pu montrer expressément au gouvernement que ses membres existaient et que leurs problèmes économiques étaient « réels ».

D'autres indices montrent que la lutte a contribué au développement de la représentation d'une partie ou de l'ensemble de la classe d'appartenance de la base sociale au-delà des limites de cette base. En effet, la lutte a permis de mettre sur la place publique la situation d'appauvrissement dans la Péninsule acadienne et de faire connaître les solutions pour la contrer, souligne Mme Paulin. Les efforts déployés par l'Association ont permis une plus grande visibilité des travailleuses et travailleurs d'usines lors de rencontres publiques. De plus, les efforts de sensibilisation des autorités politiques et de l'opinion publique ont permis la mobilisation d'un grand nombre de personnes touchées par les effets de la réforme de l'assurance-emploi.

6.1.3. Idéologique (légitimation)

La reconnaissance des droits de la base sociale a progressé par rapport aux enjeux de la lutte, selon la présidente de l'Association. Elle soutient que la base sociale est de plus en plus consciente que « l'assurance-emploi est un droit, pas un privilège ! ». Elle ajoute que « tout travailleur et toute travailleuse a droit à sa dignité, et cela passe par des protections sociales en cas de perte d'emploi pendant la période hors-saison ». La reconnaissance des droits des travailleuses et travailleurs saisonniers fut au cœur des initiatives de l'Association. Cette dernière a insisté que « même si les travailleurs et travailleuses d'usines font partie de la classe populaire, ils sont des citoyens et citoyennes canadiens à part entière, ils ont droit au même privilège démocratique ».

De plus, tout au long de la lutte, la base sociale a été en mesure de reconnaître les injustices imposées par la réforme de l'assurance-emploi, et croyait fortement que l'État était le seul organisme élu qui avait la possibilité et le devoir d'agir pour le bien commun :

La déprime et les poches vides, flottant entre les eaux du chômage, du Bien-être social et du rejet... voilà la condition humaine qui conduit au pire. Nous espérons que le gouvernement va décrocher son échelle de son mur de béton pour permettre aux petits salariés d'y grimper plutôt que de sombrer.

Porte-parole du Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges
Aquapêches, mars 2000

En ce qui concerne la reconnaissance des droits, au-delà des limites de la base sociale, la lutte de l'Association a contribué à faire connaître les réalités pénibles auxquelles font face les travailleuses et travailleurs d'usines ainsi que celles vécues par d'autres travailleuses et travailleurs saisonniers. Ainsi, en plus de sensibiliser les autorités politiques et l'opinion publique, la participation des travailleuses et travailleurs au mouvement a accru l'estime personnelle, stimulé le partage d'expérience et la prise de confiance, brisé le sentiment d'isolement, empêché d'individualiser les problèmes et de stigmatiser davantage les chômeurs.

6.2. Sur le plan de l'organisation

L'évaluation sur le plan de l'organisation porte sur l'autonomie, la mobilisation et la solidarité de la base sociale.

6.2.1. L'autonomie

Entre le début et la fin de la lutte, les préoccupations des dirigeants de l'association (exécutif, comité directeur, etc.) s'est continuellement rapprochée de celle des travailleuses et travailleurs d'usines. Effectivement, la coalition, de par son implication, ses liens de solidarité, ses liens d'appartenance et ses objectifs, n'a jamais perdu de vue l'objectif de la lutte qui est d'améliorer les conditions de vie des travailleuses et travailleurs d'usines, en abolissant la nouvelle réforme apportée au programme de l'assurance-emploi. Aujourd'hui, l'Association lutte et revendique toujours une révision de l'assurance-emploi.

Tout au long de la lutte, l'Association a maintenu sa position de départ en ce qui concerne le diagnostic et le pronostic de la lutte. De plus, l'Association n'a pas eu tendance à s'aliéner à des sources de financement extérieures à sa base, car son financement provient des cotisations des membres.

6.2.2. La solidarité

Entre le début et la fin de la lutte, l'Association a pris plus de place dans le groupe d'alliances. En effet, celui-ci reconnaissait l'importance et la légitimité des revendications de l'Association. Par exemple, les membres du Fonds de solidarité et ceux de l'industrie de la pêche ont participé en grand nombre aux réunions ou aux conférences de presse organisées par l'Association. Ils ont, de plus, fait des messages en faveur des travailleuses et travailleurs d'usines à plusieurs reprises auprès des médias, tels que *L'Acadie Nouvelle* et *Aquapêches*. Par ailleurs, le coordonnateur du Fonds a rédigé plusieurs rapports encourageant le diagnostic et le pronostic faits par l'Association.

La conscience du lien entre les enjeux particuliers entourant la réforme de l'assurance-emploi et l'ensemble des intérêts de la base sociale est restée stable dans la base sociale. La base sociale était solidaire du fait qu'il était crucial d'apporter des changements à la réforme pour améliorer ses conditions de vie. De plus, elle était confiante que les revendications établies étaient les meilleures, vu la situation, les objectifs et les enjeux de la lutte. Même lorsque les revendications ont changé à la fin de la lutte, la base sociale est restée solidaire aux choix établis par la coalition. « Il n'y avait pas d'autres choix, il fallait agir d'urgence », a souligné Mme Paulin.

Enfin, il n'y avait pas d'autres associations ou d'autres bases sociales semblables au mouvement dans la Péninsule acadienne, qui luttaient aussi contre la réforme de l'assurance-emploi et ses méfaits.

6.2.3. La mobilisation

Entre le début et la fin de la lutte, la participation des travailleuses et travailleurs d'usines aux assemblées et aux activités de l'association s'est maintenue. D'ailleurs, l'implication de la base a cru dans l'organisation des réunions et des conférences de presse de la coalition. Plusieurs personnes de la base sociale se sont impliquées en faisant des chaînes téléphoniques et en étant présentes lors des conférences de presse, ce qui était très important pour sensibiliser les autorités politiques à l'ampleur de la problématique. En ce sens, il est certain que l'opinion de la base sociale sur l'action de la coalition est devenue de plus en plus favorable. Étant donné ses objectifs,

ses activités et ses stratégies, la coalition a gagné plus de crédibilité auprès de la base sociale. Apparemment, la base sociale a toujours senti que la coalition travaillait pour elle et n'agissait pas par opportunisme, souligne la présidente. L'objectif a toujours été l'amélioration des conditions de vie de la base sociale, et ce, jusqu'à la fin de la lutte. Cette solidarité entre la coalition et la base sociale a permis d'établir rapidement un sentiment de confiance et d'appartenance. En ce qui concerne le nombre de membres cotisants de l'Association, la présidente a souligné qu'il y a eu une faible augmentation.

7. DES PISTES DE RENOUVELLEMENT

Lorsque nous avons interrogé la présidente sur ce que la coalition aurait pu mieux faire ou faire autrement si elle devait reprendre la lutte, elle nous a répondu qu'elle ne pensait pas que la coalition aurait pu mieux faire les choses ou faire autrement. Elle ajoute que vu les circonstances, les enjeux et l'ampleur de la lutte, il semble que la coalition a tout fait ce qu'il y avait à faire. Toutefois, advenant une relance de la lutte, nous sommes d'avis que les événements de la lutte sous étude permettent de tirer des enseignements. Effectivement, dans l'éventualité d'une relance de la lutte, il serait nécessaire de prêter attention à certains aspects du développement de la lutte.

7.1. Sur le plan des opportunités politiques

Comme le souligne Fillieule (1993), les opportunités politiques sont très importantes dans le développement d'un mouvement social. Dans la lutte contre la réforme de l'assurance-emploi, on peut dénoter qu'au-delà du territoire du Nouveau-Brunswick, les opportunités politiques étaient peu nombreuses. Premièrement, il faut reconnaître que l'État fédéral, en tant qu'opposant dans la lutte, n'offrait pas d'ouverture. La nature des revendications soulevait des enjeux de taille qui dépassent la simple adaptation du programme d'assurance-emploi à une réalité locale. Dans la logique du gouvernement fédéral, la création d'un précédent pouvait signifier devoir céder dans l'avenir à d'autres demandes ; une plus grande générosité risquait de limiter davantage sa marge de manœuvre financière qu'il voulait préserver pour réduire les impôts, diminuer le déficit et investir dans des programmes favorisés par l'opinion publique afin d'augmenter ses chances de se faire réélire. En d'autres mots, les revendications de la coalition remettaient plus fondamentalement en cause la stratégie de légitimation politique du gouvernement fédéral qu'elle pouvait le croire.

Ensuite, les alliances pancanadiennes ont cruellement fait défaut pour contribuer au succès de la lutte. Des alliances auraient pu se former avec les différentes coalitions québécoises importantes, telles que celles du mouvement des Sans-Chemise, avec les membres du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) et même avec certaines centrales syndicales qui menaient des actions contre cette réforme. Il aurait été aussi intéressant de vérifier s'il y avait des mouvements similaires dans les régions atlantiques qui partageaient les mêmes préoccupations que celles des travailleuses et travailleurs saisonniers de la Péninsule acadienne. Enfin, il aurait été utile d'avoir l'appui des syndicats canadiens, des associations canadiennes et d'autres mouvements similaires. Ces derniers, avec l'appui de la coalition, auraient pu faire une pression considérable sur le gouvernement fédéral. À la défense de la Coalition, on peut faire l'hypothèse que les expériences de concertation des mouvements sociaux sur une base pancanadienne sont peu nombreuses et n'ont pas encore permis d'établir aujourd'hui une solide tradition en la matière.

Une situation analogue s'est produite lorsque l'on considère le rayonnement des médias ayant couvert la lutte. Selon Fillieule (1993 : 56), les médias « permettent à la fois de communiquer avec les militants et les adhérents (au niveau interne), d'étendre le potentiel de mobilisation par l'information d'une large partie de la population, de neutraliser les opposants potentiels par l'imposition du sens à donner à leur action (communication externe) ». Puisque les médias radiophoniques desservent les communautés de la Péninsule acadienne, que les médias écrits desservent les francophones du Nouveau-Brunswick et que les médias de télédiffusion desservent une partie des provinces atlantiques, la majeure partie de la population canadienne n'était pas au courant de la lutte qui avait une envergure nationale. L'opposant, le gouvernement fédéral, n'avait écho des revendications de la coalition qu'à la Chambre des communes. En somme, dans cette lutte dont la portée est nationale, le mouvement et les médias avaient surtout une dimension locale.

7.2. Sur le plan de la conduite de la lutte

Compte tenu de l'ampleur des enjeux, les coûts associés au développement d'une coalition nationale contre la réforme de l'assurance-emploi paraissaient trop élevés. La coalition a misé sur l'action au niveau local, comme nous l'avons démontré, et elle était confiante d'obtenir les bénéfices escomptés en mobilisant des ressources à la mesure de ses capacités. Elle a pu croire que le poids du diagnostic mettant l'accent sur les particularités de la région (disparités régionales, activités saisonnières, transformation de matières premières, etc.) et que la facilité d'application du pronostic (aménagement périphériques du programme d'assurance-emploi) suffisaient à obtenir gain de cause. Or, la lutte tend à montrer que la mobilisation n'était pas suffisante. Une lutte nationale aurait sans doute changé considérablement la donne en permettant d'agréger davantage de ressources pour l'action collective. On aurait alors pu mobiliser plusieurs organisations, avoir accès à de l'expertise en action collective, trouver un financement approprié, etc.

Somme toute, nous croyons que la coalition était prise entre deux logiques. Il fallait, soit porter la lutte contre la réforme de l'assurance-emploi au niveau national avec tout les efforts que cela demandait, soit la faire localement autour de la désignation économique de la Péninsule. En fait, en optant pour le deuxième choix, qui semblait plus judicieux sur le plan stratégique, la coalition a donné une porte de sortie au gouvernement fédéral qui a fait valoir une logique bureaucratique touchant l'universalité des règles sur le territoire canadien.

CONCLUSION

Cette monographie portait sur la lutte des travailleuses et travailleurs d'usines de la Péninsule acadienne contre la réforme de l'assurance-emploi. À la suite de la réforme de la Loi sur l'assurance-emploi établie en 1996, plusieurs modifications ont pénalisé un grand nombre de prestataires, notamment les travailleuses et travailleurs saisonniers d'usines de la région de la Péninsule acadienne. Effectivement, réussissant à peine à obtenir le nombre d'heures de travail nécessaires pour établir leur admissibilité au programme, ces personnes étaient assujetties à un montant de prestations diminué et voyaient leurs prestations s'épuiser entre les mois de janvier à avril. La lutte recommandait donc de réviser certains indicateurs pour corriger ceux qui causaient autant de maux aux travailleuses et travailleurs saisonniers que de torts à l'économie régionale. Ces indicateurs étaient les zones économiques, la règle d'intensité, le taux de prestation, le dénominateur (diviseur), la période de base (élasticité) et l'échelle de durée.

La lutte s'est étalée sur une période de deux ans. Elle s'est terminée non pas parce que la coalition a obtenu ce qu'elle souhaitait, mais bien parce que le gouvernement fédéral a donné une fin de non-recevoir aux revendications. Prise dans une impasse, la coalition, n'a pas eu d'autres choix que de tourner ses revendications vers le gouvernement provincial, qui a préservé un programme de formation pour permettre aux travailleuses et travailleurs d'usines de continuer à recevoir leurs prestations lorsque celles-ci seront terminées dix semaines avant que la saison de la pêche débute. L'annonce par le gouvernement provincial de la poursuite d'un programme de formation sur trois ans destiné aux travailleuses et travailleurs d'usines, fut l'événement qui marqua la fin de la lutte.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUDIN, Maurice. 1999. *L'État des régions : La région économique du nord-est du Nouveau-Brunswick*. Institut de recherche sur le développement régional, Moncton.
- BEAUDIN, Maurice. 1998. *L'industrie des pêches dans la Péninsule acadienne : son profil, sa dynamique et sa capacité à soutenir l'économie régionale*. Institut canadien de recherche sur le développement régional, Tracadie.
- BEAUDRY, Raymond et H. Dionne. 1998. *En quête d'une communauté locale – Mobilisation territoriale villageoise – Le conflit postal de Saint-Clément, Trois-Pistoles-Rimouski*. Éditions Trois-Pistoles et GRIDEQ, 245 p.
- COMEAU, Yvan. 2005. *Grille pour la réalisation de monographie portant sur des luttes collectives*. Montréal, CRISES, cahier no MS0501.
- COMITÉ DE TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS DANS LA PÉNINSULE ACADIENNE. 2000. *Compte rendu de la rencontre*. Caraquet, janvier.
- DEFOURNY, Jacques, FAVREAU, Louis et Jean-Louis LAVILLE. 1998. *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*. Socio-Économie, Paris, Desclée de Brouwer.
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (DRHC). 2001. « Au-delà du projet de loi C-2 : Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi ». Ottawa.
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Canada (DRHC). 2000. « Communiqué : Adoption de nouvelles régions de l'assurance-emploi ». Gouvernement fédéral, Ottawa.
- DUPERRÉ, Martine. 2002. *Constitution des acteurs collectifs et dynamiques de développement régional*, Thèse de doctorat. Université du Québec à Chicoutimi, 356 p.
- FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'INDUSTRIE DU CRABE DES NEIGES INC. 1999. *Règlements généraux*, Caraquet, avril.
- FILIEULE, Olivier (dir.). 1993. « Contraintes structurelles et opportunités politiques », dans *Sociologie de la protestation*. Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 46-64.
- GODIN, Gastien. 1999. *Les indicateurs qui jouent dans l'évaluation des prestations du programme d'assurance-emploi : L'urgence d'une révision*. Le Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges et l'Association des travailleurs et travailleuses du nord-est du Nouveau-Brunswick, Shippagan.
- GODIN, Gastien. 2000. *Les indicateurs qui jouent dans l'évaluation des prestations du programme d'assurance-emploi : L'urgence d'une révision*, Mise à jour pour la présentation au

Forum des maires de la Péninsule acadienne, du Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges et de l'Association des travailleurs et travailleuses du nord-est du Nouveau-Brunswick.

GODIN, Gastien, PAULIN, Réginal et Jeannine PAULIN. 2000. *Pour en finir avec le trou noir*, Conférence de Presse. Shippagan, février.

GODIN, Yvon. 1999. *Le côté humain : Assurance-chômage*. Nouveau Parti Démocrate (NPD), Acadie Bathurst.

GRUPE DE TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS-EUSES SAISONNIERS-ÈRES DES USINES DE LA PÉNINSULE ACADIENNE. 2000. *Rapport sur les travailleurs-euses saisonniers-ères des usines de la Péninsule acadienne*. Développement des ressources humaines Canada, Péninsule acadienne, février.

MATHIEU, Lilian. 2002. « Rapport au politique, dimension cognitives et perspectives pragmatique dans l'analyse des mouvements sociaux ». *Revue Française de sociologie*, vol. 40, n° 3, pp. 475-499.

NEVEU, Érik. 1996. « Qu'est-ce qu'un mouvement social ? », dans *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, Éditions La Découverte, pp. 6-28.

POLÈSE, Mario, SHERMUR, Richard et coll. 2002. *La périphérie face à l'économie du savoir : La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*. Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec, Québec.

REGROUPEMENT DE L'INDUSTRIE TRADITIONNELLE DU CRABE DES NEIGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK et GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK. 1997. *Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges : ententes de principe*, Caraquet, mai.

STATISTITIQUE Canada. 2003a. *Données du recensement 2001*. Gouvernement du Canada, Ottawa.

STATISTITIQUE Canada. 2003b. *Données du recensement 1996*. Gouvernement du Canada, Ottawa.

ARTICLES DE JOURNAUX

Année 1998

BEAUCHESNE, Eric. 1998. "Force jobless to move. Federal paper suggests unemployed leave poor provinces". *Ottawa Citizen*, 30 avril.

LAFRANCE, Jacinthe. 1998. « Une association pour les travailleurs d'usines du Nord-Est ». *L'Acadie Nouvelle*, 22 mai.

PAULIN, Sylvie. 1998. « Crise dans les usines de la Péninsule. Frédéricton promet d'aider les travailleurs ». *L'Acadie Nouvelle*, 7 mai.

PAULIN, Sylvie. 1998. « Cet après-midi à Shippagan. Les travailleurs d'usines dans la rue ». *L'Acadie Nouvelle*, 7 mai.

PAULIN, Sylvie. 1998. « Au tour des 200 employés des " Produits de la mer du Goulet " à Shippagan de perdre leur emploi. Basile Roussel s'en prend aux pêcheurs et aux politiciens ». *L'Acadie Nouvelle*, 21 mai.

PAULIN, Sylvie. 1998. « Situation précaire aux Pêcheries FN ». *L'Acadie Nouvelle*, 21 mai.

PAULIN, Sylvie. 1998. « Crise dans les usines de la Péninsule. Les travailleurs exigent des emplois à court terme ». *L'Acadie Nouvelle*, 14 avril.

PAULIN, Sylvie et Gilles PLANTE. 1998. « L'industrie de la pêche en eaux troubles ». *L'Acadie Nouvelle*, 18 avril.

PLANTE, Gilles. 1998. « Pour faire face au problème de main-d'œuvre excédentaire. Les travailleurs d'usines du Nord-Est parlent de retraites ». *L'Acadie Nouvelle*, 27 août.

Année 1999

BROWN, Dave. 1999. "EI system punishes honest citizens". *Ottawa Citizen*, 31 août.

GAGNON, Charles-Antoine. 1999. « Lord veut du développement économique avec le surplus de la caisse de l'a.-e. ». *L'Acadie Nouvelle*, 29 octobre.

Globe and Mail. 1999. "When UI meets politics, employment loses. The Libérals flirt with retrogressive unemployment-insurance changes". *Globe and Mail*, 6 juillet.

MARTIN, André. 1999. « Ottawa se penche sur le cas des travailleurs d'usines ». *L'Acadie Nouvelle*, 29 novembre.

PAQUETTE, Stéphane. 1999. « Les syndicats tentent de relancer le débat sur l'assurance-emploi ». *L'Acadie Nouvelle*, 28 janvier.

Année 2000

AquaPêches. 2000. « Ottawa doit intervenir pour rendre justice aux travailleurs saisonniers », *Aquapêches*, mars.

AquaPêches. 2000. « Les nouvelles de l'École des Pêches du Nouveau-Brunswick », *Aquapêches*, mars.

AquaPêches. 2000. « Un programme de trois ans. Les employé-e-s d'usines se retrouvent sur les bancs d'école », *Aquapêches*, mars.

GODIN, Gastien. 2000. « Pour éliminer le trou noir », *Aquapêches*, mars.

ANNEXE

LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES ET DATES DES ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES

Présidente de l'Association des travailleurs et des travailleurs d'usines du nord-est du Nouveau-Brunswick :

Nom : Jeannine Paulin

Dates des entretiens : 8 février 2004 ; 4 mars 2004 ; 22 avril 2004 ; 26 avril 2004.

Membre du Fonds de solidarité de l'industrie du crabe des neiges :

Nom : Mario Gaudet, Pêche et Aquaculture Nouveau-Brunswick

Date de l'entretien : 4 mars 2004.

Coordonnateur du Conseil des Pêches de la Péninsule acadienne :

Nom : Melvin Doiron

Dates des entretiens : 4 février 2004 ; 6 février 2004 ; 4 mars 2004.